

centrale
Mutuelle
de réassurance

**Rapport annuel
Exercice 2014**

SOMMAIRE

- 5** Conseil d'administration
- 6** Rapport du conseil d'administration
- 16** Rapport du commissaire aux comptes
- 18** Compte de résultat
- 20** Bilan
- 22** Annexes aux comptes 2014
- 44** Procès-verbal de l'assemblée générale du 18 juin 2015
- 46** Liste des associées de la MCR





Le Conseil d'administration de la Mutuelle Centrale de Réassurance

En haut et de gauche à droite : Pierre Le Moine, Sylvain Rivet, René Vandamme, Bernard Bouny, Gilles Dupin, Jean-Pierre Thiolat

*En bas et de gauche à droite : Anne-Cécile Martinot, Paul Defourneaux, Omer Bouchard, Jacques Szmaragd, Emmanuel Sales,
Jean-Marc Poisson et Paul Tassel*

CONSEIL D'ADMINISTRATION

À compter du 18 juin 2015

Président honoraire **Robert Choplin**

Administrateur honoraire **Paul Defourneaux**, Directeur général honoraire

Président **Gilles Dupin**, Président et Directeur général de Monceau Assurances,
Président du conseil d'administration de Monceau Retraite & Épargne,
Président du conseil d'administration de l'Umam,
Président Directeur général de Monceau Générale Assurances

Vice-Présidents **Abed Yacoubi Soussane**, Président du conseil de surveillance du groupe MAMDA-MCMA (Maroc)
Emmanuel Sales, Président de la Financière de la Cité

Secrétaire **Monceau Générale Assurances**, représentée par Jean-Pierre Thiolat

Administrateurs **Caisse Tunisienne d'Assurances Mutuelles Agricole**, représentée par Mansour Nasri, Directeur général
Monceau Retraite & Épargne, représentée par Sylvain Rivet, Directeur général
Mutuelle des débiteurs de tabac de France (Mudetaf), représentée par Bernard Bouny, Président
SONAM (Sénégal), représentée par Diouldé Niane, Président
Promutuel Ré (Québec), représentée par Sylvain Fauchon, Directeur général
MAMDA (Maroc), représentée par Hicham Belmrah, Président du Directoire
Union des Mutuelles d'Assurances Monceau (Umam), représentée par Jean-Marc Poisson, Directeur général
Robert Choplin, Président honoraire de Monceau Assurances
Jacques Szmaragd, Président du comité d'audit de Monceau Assurances
Paul Tassel, Président du conseil d'administration de Capma & Capmi
René Vandamme, Président du comité d'audit
Anne-Cécile Martinot, Administrateur élu par les salariés

COMITÉ D'AUDIT

Président **René Vandamme**

Membres **Emmanuel Sales**
Pierre Ducrohet
Jean-Pierre Thiolat

DIRECTION GÉNÉRALE

Directeur général **Pierre Le Moine**

RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 18 JUIN 2015

Mesdames, Messieurs,

Nous vous avons réunis en assemblée générale, conformément aux statuts, pour vous rendre compte des opérations réalisées par la société au cours de l'exercice écoulé, vous présenter le compte de résultat de l'année, le bilan arrêté au 31 décembre 2014 et soumettre à votre approbation les différentes résolutions inscrites à l'ordre du jour.

L'environnement financier est sans conteste encore marqué par la crise déclarée au début de l'été 2007, et même si l'économie mondiale a continué son expansion en 2014, cette dernière masque des évolutions divergentes entre les zones géographiques. Une nouvelle fois l'interventionnisme des banquiers centraux a continué de tirer vers le haut l'ensemble des actifs financiers, sans que ces progressions n'atteignent toutefois les niveaux connus en 2013, l'indice CAC 40 s'étant même légèrement replié au cours de l'année. Les rendements des titres émis par les États de la Zone euro ont continué de baisser et ont atteint des niveaux inégalés jusqu'alors.

Sur le plan technique, l'exercice 2014 est pour la Mutuelle Centrale de Réassurance très satisfaisant, dans la lignée de l'exercice 2013, sans pour autant atteindre le niveau affiché au titre des exercices 2011 et 2012. La qualité récurrente des résultats de sa filiale Monceau Générale Assurances, qui apporte à la Mutuelle plus du quart de son chiffre d'affaires, ainsi que ceux enregistrés par l'Union des Mutuelles d'Assurances Monceau, malgré la décroissance importante de son chiffre d'affaires, participent grandement à ce résultat.



*Gilles Dupin,
Président du conseil d'administration*

Comme en 2013, et de manière un peu plus sensible, l'exercice 2014 a été marqué sur le marché de l'assurance française par une forte fréquence d'événements climatiques, qui n'ont pour la plupart pas touché les priorités des protections en excédent de sinistre en provenance du marché français, mais sont venus, comme l'année dernière, impacter les traités en excédent de perte annuelle. Les orages de grêle survenus au cours du week-end de la Pentecôte ont eu en revanche une incidence plus importante, affectant le marché français de l'assurance pour un montant d'environ 850 M€, provenant notamment du nombre de véhicules sinistrés, estimé à 340.000. Les résultats techniques de la Mutuelle Centrale de Réassurance restent cependant à un niveau très satisfaisant, à 23.389 k€, en retrait de 7 % par rapport à ceux de l'exercice précédent.

Avant impôts, le résultat de l'exercice ressort à 24.999 k€, équivalent au montant de 25.324 k€ affiché au terme de 2013.

Au cours de cet exercice, la charge d'impôt sur les sociétés de la Mutuelle Centrale de Réassurance s'élève à 11.717 k€. **Le résultat après impôts s'élève donc à 13.282 k€.** Les fonds propres augmentés des plus-values latentes sur actifs **couvrent plus de 25 fois l'exigence réglementaire de marge de solvabilité** et l'entreprise affiche un excédent de couverture des engagements réglementés de 243.810 k€.

Enfin, de concert avec l'ensemble des adhérents de Monceau Assurances et leurs filiales, la Mutuelle Centrale de Réassurance continue sa préparation avec sérieux et rigueur à l'entrée en application de la Directive « Solvabilité II ». Son taux de couverture de la future exigence réglementaire a été calculé à 278 % au 31 décembre 2013. Le calcul de ce taux au 31 décembre 2014 est en cours. Le maintien d'un ratio de solvabilité supérieur à 2 fois la future exigence de marge (Solvency Capital Requirement) **classe la Mutuelle Centrale de Réassurance dans la meilleure catégorie des risques de contrepartie, celle des réassureurs disposant d'une notation supérieure à AA.**

L'ENVIRONNEMENT ÉCONOMIQUE ET FINANCIER

L'économie mondiale a poursuivi son expansion au cours de l'exercice. Cette dernière masque cependant des évolutions divergentes entre les économies et les zones géographiques. Si la reprise de l'activité se confirme aux Etats-Unis et dans certains pays avancés, la croissance reste très faible en Zone euro et au Japon, alors que les pays émergents enregistrent un tassement de l'activité, lié à la chute du prix des matières premières et à la hausse du dollar.

La croissance américaine s'est accélérée en 2014 pour s'établir à 2,2 % sur l'ensemble de l'année. S'expliquant dans une large mesure par le pragmatisme des autorités américaines, la croissance s'est accélérée outre-Atlantique en 2014. Alors que les instances européennes faisaient de l'assainissement des finances publiques la condition première du rétablissement de la croissance, les américains ont donné la priorité au maintien de l'activité, en comptant sur la capacité d'adaptation des entreprises et des ménages, quitte à remettre à plus tard le retour à l'équilibre budgétaire et à laisser filer le dollar.

Les difficultés de la **Zone euro, qui enregistre cette année une croissance ténue de son PIB à 0,8 %**, résultent en grande partie de l'orientation prise par la construction européenne depuis l'avènement de la monnaie unique, et de l'absence de coordination des politiques économiques ou de la mise en place de mécanismes institutionnels de transfert suffisants. Avec la crise, les pays de la périphérie, subissant le reflux des capitaux étrangers et ne pouvant ajuster leur taux de change nominal, ont été contraints de mettre en œuvre des stratégies dites de « dévaluation interne ». En l'absence de mécanisme institutionnel de transfert ou de prêteur en dernier ressort, des pays-clés de la Zone euro se sont ainsi retrouvés dans une situation analogue à celle de pays émergents ayant lié leur sort à une devise étrangère, comme l'Argentine avec le dollar, lors de la crise de 1998.

Dans ce contexte, les politiques de contraction budgétaire et de renforcement des fonds propres des acteurs financiers ont aggravé les problèmes de bilans légués par la crise. **Dans les pays où l'endettement public est le plus important, la contraction de l'activité et la faiblesse de l'inflation s'accompagnent mécaniquement de l'alourdissement du poids de la dette et annulent l'effet des mesures de rigueur budgétaire.** C'est l'effet du dénominateur dans le ratio « Dette / PIB ».

Dans cette situation, tous les regards se tournaient en fin d'exercice vers la Banque Centrale Européenne, dont le Président, M. Draghi, soulignait la capacité de mettre en œuvre des politiques de rachats d'actifs de grande

ampleur. À supposer que la BCE parvienne à surmonter ses désaccords politiques, l'impact économique de politiques de rachats d'actifs « à l'américaine » demeure toutefois incertain en raison de la nature du financement des entreprises européennes qui, pour leur très grande majorité, font appel au financement bancaire. En outre, comme le remarquait récemment l'économiste en chef de la BCE, **les comportements liés à la survenance de la crise risquent de perdurer, alors même que les causes qui en sont à l'origine auront cessé de produire leurs effets** : plus longue sera la crise, plus profondes les conséquences. L'économie de la Zone euro est donc loin d'être tirée d'affaire.



Les taux d'intérêt continuent de baisser

Comme au cours de l'année précédente, les pays émergents et en voie de développement, avec 4,4% de croissance, ont continué d'apporter la plus forte contribution à l'expansion mondiale, même au taux de change du marché. Cependant, le ralentissement de l'activité économique mondiale, conjugué au tournant de la politique monétaire américaine et à la chute de certains produits de base, a continué d'affecter en profondeur certaines économies émergentes.

Trompant les prévisions de la plupart des analystes, **les rendements des titres émis par les États de la Zone euro ont à nouveau baissé en 2014 et ont atteint des niveaux inconnus en Europe occidentale à l'époque moderne.** Ce mouvement généralisé de baisse des rendements s'est accompagné de la poursuite du mouvement de resserrement des primes de crédit souverain en Espagne et en Italie.

Plusieurs facteurs expliquent cette chute généralisée des taux d'État en Zone euro. Dans toute l'Europe continentale, **l'inflation a reculé, les anticipations de croissance ont été revues à la baisse.** Sur fond d'incertitude concernant l'évolution des marchés financiers, **l'Allemagne a conforté son statut de valeur refuge pour les investisseurs.** Dans ce contexte, les investisseurs ont continué de se porter sur la dette italienne et espagnole, en dépit de l'aggravation de la situation économique et de la hausse de l'endettement de ces pays.

Contre toute attente, les taux d'intérêt ont continué de baisser aux États-Unis, en dépit du raffermissement de la croissance et du changement d'orientation de la politique monétaire du bureau de la Réserve fédérale (Fed) : **la baisse des importations, l'amélioration de la compétitivité industrielle américaine, la hausse régulière du taux d'épargne des ménages, ancrent les anticipations d'inflation.**

Dans un environnement de taux d'intérêt historiquement bas, la recherche de rendement a soutenu les marchés de la dette privée, obligations classiques comme convertibles. Les différents segments du financement structuré et des prêts à effet de levier ont également profité largement de cette évolution, les volumes d'émission de ces instruments dépassant tous les records. Les marchés de la titrisation se sont également fortement repris, en particulier aux États-Unis, en raison de l'amélioration du marché du logement et de la relance du crédit hypothécaire.

Au cours de l'année 2014, les marchés d'actions ont suivi des parcours contrastés. **Aux États-Unis, l'amélioration de la conjoncture et l'appréciation du dollar ont soutenu les cours des actions américaines, qui se sont inscrits en hausse pour une nouvelle année consécutive.** L'indice Standard & Poors 500, qui représente l'évolution du cours des 500 plus grandes sociétés cotées aux États-Unis, a ainsi progressé de 13,69 % (dividendes réinvestis), alors même que la Réserve fédérale américaine mettait fin à son programme d'assouplissement quantitatif.



La Banque Centrale Européenne

En Europe, l'évolution des bourses s'est avérée plus décevante. L'indice CAC 40, qui est calculé hors dividendes réinvestis, s'est légèrement replié (tout en enregistrant un fort rattrapage au cours des deux derniers mois de l'année), tandis que les principales bourses européennes terminaient l'année à un niveau proche des cours de début d'exercice. Les petites et moyennes valeurs européennes, qui avaient enregistré de fortes hausses au cours de la période récente, ont été particulièrement frappées par la dégradation de la conjoncture. La faiblesse de la croissance européenne, les difficultés propres au gouvernement de la Zone euro, le regain des tensions internationales en Ukraine notamment, ont pesé sur les cours. Les opérateurs ont été particulièrement surpris par l'évolution de la conjoncture en Allemagne où l'indice Ifo du climat des affaires s'est fortement replié au mois d'octobre. Dans ces conditions, l'écart qui s'est créé lors du déclenchement de la crise de la Zone euro entre les marchés d'actions européens et la bourse américaine s'est encore accru.

Comme le souligne le dernier rapport trimestriel de la Banque des règlements internationaux (BRI), **la vulnérabilité des marchés s'accroît**, en dépit de la bonne tenue des bourses de valeurs. La BRI remarque que ces chocs sont considérablement amplifiés par **la dégradation des conditions de liquidité, liée en particulier à la hausse des opérations à effet de levier.**

De façon générale, tous ces changements de perception ont engendré un accroissement des volatilités implicites des principales classes d'actifs en fin d'année. Même si les nouvelles mesures d'assouplissement monétaire adoptées par la Chine, la Zone euro et le Japon en fin d'année ont ramené le calme sur les marchés, la faiblesse des perspectives de croissance de l'économie mondiale, conjuguée à la montée des effets de levier dans les opérations financières, justifient une prudence accrue dans la conduite de la politique de placement.

L'ENVIRONNEMENT RÉGLEMENTAIRE

L'environnement réglementaire est toujours marqué par la Directive Solvabilité II, dont la date d'entrée en vigueur est prévue au 1^{er} janvier 2016, même si ce calendrier paraît aujourd'hui dénué de réalisme.

Le projet Solvabilité II méritait d'être combattu parce que stupide, inique, néfaste pour Paris place financière, pour l'emploi, du secteur de l'assurance notamment, et contraire à l'intérêt général des consommateurs.

Un tel point de vue n'est pas nouveau et fut exprimé à de nombreuses reprises : le discours prononcé à l'occasion de l'assemblée générale du centième anniversaire de la Mutuelle Centrale de Réassurance en juin 2007, l'interview donné à l'Argus de l'Assurance la même année (Argus de l'Assurance daté du 9 février 2007), les rapports annuels successifs produits depuis, l'ont largement exprimé. Dans ses analyses, l'économiste Charles Gave a également illustré les risques que cette directive inepte et la bureaucratie en charge de la faire appliquer faisaient courir aux assureurs : « *Fort logiquement, notre compagnie d'assurance... se retrouve aujourd'hui avec 3 % en actions, et le reste en obligations des états grec, espagnol ou irlandais... La propriété des actions européennes est passée dans des mains non européennes... les institutions locales se concentrant sur ce qui ne valait pas grand-chose à long terme, les obligations locales, parce que la réglementation européenne les y forçait. Elles n'avaient pas le choix. La réglementation européenne a obligé les institutions financières à acheter des obligations d'État, tandis que la politique monétaire de la BCE allait acculer ces États à la faillite*¹ ».

On a aussi pu se réjouir que ce point de vue soit partagé par certains grands assureurs qui ont fait sur le sujet une spectaculaire marche arrière - ôtant du reste à leur démarche beaucoup de sa crédibilité - ou des personnalités qui comptent parmi les plus brillants esprits de ce pays, à l'image du Gouverneur Jacques de La Rosière, un moment défenseur acharné de la mise en œuvre de cette Directive, ou de Jacques Attali. Il faut regretter que pareilles prises de conscience bien tardives n'aient suffi à arrêter une bureaucratie incontrôlée et quelques politiques en mal de notoriété.

Des sujets essentiels inhérents aux caractéristiques de l'assurance vie et à son exposition aux évolutions des taux d'intérêt se sont avérés très mal appréhendés par les travaux prétendument actuariels qui ont été menés. Lorsque la courbe des taux utilisée pour l'actualisation des flux s'élève de 40 centimes (un mouvement d'amplitude beaucoup plus important a été observé en 2014), le taux de couverture de la marge de solvabilité requise se trouve multiplié par 3 ! Solvable au 1^{er} janvier, l'entreprise doit se voir retirer son agrément en avril

pour retrouver un niveau de solvabilité normal quelques semaines plus tard. Ainsi, que ce soit la situation de taux bas que nous connaissons actuellement, ou la période de forte volatilité des marchés observée au plus fort de la crise financière, avant même son entrée en vigueur, le nouveau dispositif a déjà démontré par deux fois de manière patente son caractère procyclique et inadapté à une appréciation satisfaisante de la solvabilité des entreprises d'assurance.

Qui peut donc encore accorder un quelconque crédit aux bienfaits supposés de cette Directive ? Seuls les Diafoirus qui l'ont pensée, les idiots utiles qui en ont assuré la promotion, et ceux qui en vivent, feignent encore de le croire.

Solvabilité II doit donc entrer en vigueur au 1^{er} janvier 2016, laissant encore quelques mois au gouvernement français pour transposer la Directive et ses textes d'application en droit français. Le temps est compté, alors que beaucoup de sujets restent à préciser, et non des moindres : il en est ainsi du principe de proportionnalité, de multiples aspects en matière de gouvernement d'entreprise, ou de la problématique des groupes. Et sans réponse claire sur ces sujets que les autorités publiques semblent découvrir et qui revêtent pour la Mutuelle Centrale de Réassurance une très grande importance, il est difficile de se préparer sereinement aux échéances à présent imminentes.

À aucun moment, l'entrée en vigueur de cette Directive n'a paru constituer une menace pour la situation financière de la Mutuelle ainsi que celle de ses filiales au regard de leurs obligations réglementaires, résumées dans le Pilier 1 de la Directive. La situation est plus complexe concernant le Pilier 2, portant sur la « gouvernance », et le Pilier 3 sur l'information financière. Ce dernier aspect de la Directive, qui fût pourtant peu débattu, est sans aucun doute le plus dangereux des trois. Il change en effet le paradigme du contrôle, qui reposait jusqu'à présent sur une autorité de contrôle dédiée et indépendante, permettant de résoudre dans la sérénité nécessaire, les problèmes de solvabilité. Le pilier 3 de Solvabilité II va désormais conduire à mettre dans les mains du public des chiffres à la fois volatils et délicats à apprécier pour un non-professionnel de l'assurance, et conduira inévitablement à des comportements des assurés qui auront pour effet d'accroître la vulnérabilité d'une entreprise en difficulté. Si Solvabilité II avait été mis en place en 2008, et que les ratios de couverture des entreprises d'assurance vie avaient été publiés à cette époque, le risque de rachats massifs, craint par le marché et l'Autorité de contrôle, aurait pu se réaliser...

¹ « L'Etat est mort. Vive l'Etat ». François Bourin Editeur. 2010. page 86

UNE DIVERGENCE DE VUE AVEC L'AUTORITÉ DE CONTRÔLE PRUDENTIEL ET DE RÉOLUTION

Comme nous le mentionnions l'année dernière, la Mutuelle Centrale de Réassurance a fait l'objet, comme Monceau Assurances et les autres adhérents de la société de réassurance mutuelle, d'un contrôle sur la gouvernance lancé en 2012. En l'absence de sujet technique ou prudentiel, pour reprendre les termes du chef de mission, le groupe a été choisi pour faire partie d'une première vague de contrôle sur ce thème, que l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution (ACPR) investit avec vigueur dans la perspective de Solvabilité II.

Au-delà des délais de production très longs de ce rapport - les conclusions provisoires ayant été transmises plus de 9 mois après le lancement de la mission - et l'absence de respect du contradictoire sur le fonds - les services de l'ACPR n'ayant fourni aucune réponse précise aux arguments solides apportés par la Mutuelle - les conclusions définitives qui portaient sur les statuts de la Mutuelle et sur la composition de l'assemblée générale posaient des problèmes de principe importants et que nous présentions dans le rapport de l'année dernière.

En particulier, les statuts de l'entreprise ont été intégralement réécrits à l'occasion de la fusion entre la Mutuelle Générale d'Assurances et la Mutuelle Centrale de Réassurance en 2001, reprenant les dispositions essentielles des statuts rédigés, de concert avec les autorités de tutelle de l'époque, lors du retour en métropole. Soumis à l'examen préalable de l'Autorité de contrôle, ils n'ont fait l'objet d'aucune remarque, et ont été approuvés par l'assemblée générale. Les modifications ultérieures, portant sur des points d'intérêt mineur, ont été approuvées de la même manière.

Cependant, dans un souci de conciliation, le conseil d'administration de la Mutuelle Centrale de Réassurance avait constitué en son sein un groupe de travail afin de présenter un projet de modifications statutaires visant à répondre au mieux aux préoccupations de l'Autorité de contrôle tout en préservant les équilibres construits au fil des années.

Mais, faisant fi des arguments de fond apportés par la Mutuelle, ainsi que du processus qu'elle avait mis en place pour travailler de manière constructive sur un sujet qui ne méritait aucune précipitation, l'Autorité a décidé au mois de juin de mettre en demeure la Mutuelle Centrale de Réassurance de modifier ses statuts afin de les mettre en conformité avec la nouvelle lecture qu'elle fait de la réglementation.

Dans ce contexte, la Mutuelle Centrale de Réassurance a déposé un recours en référé au Conseil d'État contre cette décision. Elle a été déboutée de sa requête, le juge administratif n'ayant pas retenu l'urgence de la demande, considérant que la procédure au fond aboutira avant qu'une quelconque sanction puisse être prononcée par l'Autorité de contrôle.

Prenant acte de cette décision, et tout en continuant sa réflexion sur les éventuelles modifications statutaires à opérer, le Conseil de la Mutuelle a décidé d'attendre que le Conseil d'État rende sa décision sur le fond avant toute modification statutaire.

Cette position sage n'a malheureusement pas été partagée par l'ACPR, qui a décidé d'ouvrir début 2015 une procédure de sanction à l'encontre de la Mutuelle. Face à cette situation grotesque, et la volonté farouche de l'ACPR de mener au bout un contentieux absurde, le conseil d'administration a décidé de proposer à l'assemblée générale un projet de modifications statutaires visant à répondre aux attentes de l'Autorité de contrôle prudentielle.

Début mai, le Conseil d'État a rendu sa décision sur le fond, donnant en partie raison à l'Autorité de contrôle, mais permettant à la Mutuelle Centrale de Réassurance le maintien de l'habilitation du conseil d'administration par les statuts à décider de l'admission des sociétés réassurées parmi ses sociétaires. Cette décision, dont la motivation est décevante au regard de l'argumentation solide menée par la société, doit conduire l'assemblée générale de la Mutuelle à approuver les modifications statutaires proposées.

UN PÉRIMÈTRE D'ASSOCIATION QUI A ÉVOLUÉ EN 2014

L'exercice est marqué par la résiliation à compter du 31 décembre 2014 des conventions de réassurance et de concours technique avec la MAVIM et la MAVIT, qui avaient pris effet à compter du 1^{er} janvier 2009. Confrontées à des problèmes de taille, ces associées ont choisi de rejoindre une Union de mutuelles. Elles perdent leur statut à compter du 1^{er} janvier 2015. La résiliation, à leur initiative, des conventions les liant à la MCR a eu pour effet de rendre exigible le solde du compte cumulé de réassurance que chacune avait accumulé. Ces soldes sont venus bonifier le résultat de l'exercice, à hauteur de 1.290 k€ en provenance de la MAVIT et de 761 k€ de la MAVIM.

En proie à des difficultés de solvabilité, La Mutuelle d'Assurance de l'Artisanat et des Transport (MAT) a elle aussi résilié sa convention de réassurance et de concours technique avec la MCR à effet du 31 décembre 2014, pour adhérer à l'Union des Mutuelles d'Assurances Monceau (Umam) à compter du 1^{er} janvier 2015. Dans ce contexte, la Mutuelle Centrale de Réassurance a accepté de limiter l'exigibilité du solde du compte cumulé de réassurance, qui s'élevait au 31 décembre 2014 à 9.069 k€ en sa faveur, et d'en confier le recouvrement à l'Umam, qui lui reversera les sommes qu'elle pourra récupérer à ce titre.

L'ACTIVITÉ DE L'EXERCICE

Société d'assurance directe, agréée comme telle et soumise au Contrôle de l'État depuis sa réinstallation en métropole, la Mutuelle Centrale de Réassurance exerce l'essentiel de son activité par voie de réassurance. Bien qu'elle soit une entreprise de petite dimension, elle affiche une solvabilité élevée ; elle constitue, comme le prévoit d'ailleurs son objet statutaire, le pivot des partenariats qui caractérisent l'organisation du groupe mutualiste auquel elle adhère. Elle compte aujourd'hui, après la résiliation des conventions avec la MAVIM, la MAVIT et la MAT, treize Associées, pour huit d'entre elles établis hors de France, au Maroc, en Tunisie, au Sénégal et au Canada.

Depuis la cession des droits à renouvellement du portefeuille conventionnel international à un réassureur étranger en mai 2007, et sans évoquer les souscriptions en assurance directe qui restent marginales, l'activité de la Mutuelle Centrale de Réassurance s'exerce dans trois domaines.

Tout d'abord, la Mutuelle Centrale de Réassurance gère, avec effet au 1^{er} janvier 2008, la liquidation du traité de réassurance du Carnet d'Épargne diffusé de 1969 à 1996 par Capma & Capmi, traité qu'elle a assumé jusqu'en juillet 1996. Cette liquidation porte sur un montant de provisions mathématiques encore important - de 405 M€ au 31 décembre 2014 - qui modifie significativement la physionomie de son bilan, sans en réalité comporter de risques opérationnels ou financiers majeurs. Ce traité n'est plus alimenté. Mais **il contribue aux excédents de 2014 à hauteur de 1.862 k€, à un niveau sensiblement équivalent aux 1.950 k€ enregistrés en 2013.**

La réassurance des Associées françaises et étrangères, dans le cadre de conventions d'assistance et de concours technique de durée pluriannuelle, constitue désormais l'activité principale de la Mutuelle Centrale de Réassurance. **Les primes acquises pour 2014 en provenance de ces cédantes s'établissent à 68.223 k€, en baisse de 11,5 % par rapport à l'exercice 2013, qui avait bénéficié de régularisations comptables importantes.**

Troisième pilier de l'activité de l'entreprise, le secteur de la réassurance conventionnelle n'est plus constitué que d'acceptations en provenance de cédantes françaises, notamment des sociétés mutuelles de taille moyenne avec lesquelles la Mutuelle Centrale de Réassurance entretient des relations parfois anciennes. **Le chiffre d'affaires afférent à ce domaine d'activité enregistre un repli de 9,4 % avec un total de 24.447 k€.**

Au global, **la contribution du secteur réassurance au chiffre d'affaires combiné** de Monceau Assurances, éliminant donc l'ensemble des opérations réalisées avec les associés français, s'élève à **35.505 k€, en baisse par rapport aux 44.498 k€ enregistrés en 2013, mais encore supérieurs aux 33.332 k€ enregistrés lors de l'exercice 2012.**



LA GESTION FINANCIÈRE

Les orientations d'investissements approuvées depuis l'exercice 2008 ont conduit à donner la priorité à la recherche d'une protection contre le scénario adverse de probables tensions sur les taux longs, et d'inévitables poussées inflationnistes, qui, si on n'y prend garde, pourrait avoir des effets dévastateurs sur la valeur des actifs en portefeuille.

Tout milite pour une grande continuité dans la mise en œuvre des principes directeurs qui fondent la gestion financière depuis plusieurs années, moyennant peut-être quelques aménagements conjoncturels, et qui se résument ainsi :

- le niveau des **taux courts administrés restera durablement bas**, et tout est fait pour cela. Pour autant, **conserver des positions liquides ne présente pas le risque d'entamer la valeur en capital** ;
- même si les **hypothèses de pressions sur les taux longs et de poussées inflationnistes** ne sont pas unanimement considérées comme les plus probables à court terme, elles sous-tendent un scénario qui serait le plus destructeur pour la valeur des actifs du groupe, à l'inverse d'un scénario de déflation (insupportable au plan social) ou de sortie de crise grâce à de forts taux de croissance. De ce fait, priorité doit être donnée à des **actifs susceptibles de protéger** les portefeuilles contre pareils phénomènes (obligations longues indexées, actifs réels, immobiliers notamment...).

Ainsi, en matière de gestion, des décisions mises en œuvre au cours de l'exercice ont conduit à réduire de nouveau le **volume global des titres vifs obligataires et produits de taux, de 19,0 M€** (sur un total de portefeuille valorisé à 775 M€), notamment pour dégager la trésorerie nécessaire à la création de Monceau Participations SA, initialement dotée d'un capital de 20 M€. Le portefeuille obligataire représente 33,1 % du portefeuille global, proportion en légère augmentation par rapport à celle observée fin 2013, les désinvestissements ayant été en partie compensés par l'augmentation des valeurs vénales consécutives à la baisse des taux italiens et français. Le portefeuille de titres souverains, qui pèse pour 28,5 % du total de l'encours, est concentré sur les États français et italien. Privilégiés dans l'optique d'une protection contre une hausse de taux long et une éventuelle poussée inflationniste, les titres indexés sur l'inflation **représentent 91 %** du portefeuille obligataire.

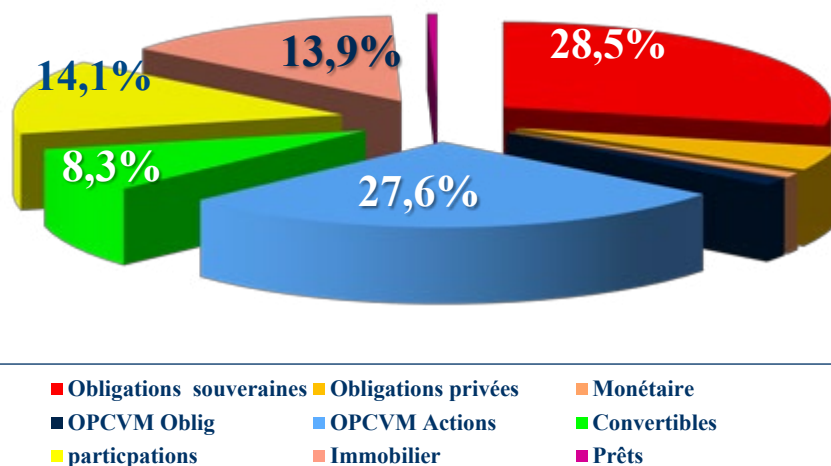
Les positions dans les OPCVM d'**obligations convertibles, qui représentent 8,3 % de l'encours géré, ont été allégées** à la marge (de 0,7 M€).

Le **portefeuille immobilier** de la Mutuelle, constitué principalement par une participation dans la Société Civile Centrale Monceau (SCCM), **représente 13,9 % de l'encours total géré**. Ce ratio est porté à **14,4 %** s'il l'on y ajoute, pour apprécier l'exposition de la Centrale au risque immobilier, les prêts hypothécaires en portefeuille.

Le portefeuille de participations s'est en 2014 enrichi d'une nouvelle ligne, Monceau Participations SA, vecteur du développement du pôle européen de gestion des risques doté d'un capital de 20 M€ intégralement apporté par la Mutuelle Centrale de Réassurance. Au total, le poids des participations a progressé de 12,3 % à 14,2 % de l'encours géré.

Le portefeuille d'**actions a été renforcé de 5,1 M€**, et **représente 27,6 %** de l'encours géré, proportion élevée en comparaison des pratiques usuelles du secteur professionnel, préoccupé par les conséquences de l'entrée en vigueur de la Directive Solvabilité II annoncée pour le 1^{er} janvier 2016. Les calculs du besoin de fonds propres et du montant de la marge de solvabilité constituée dans le futur référentiel démontrent qu'une politique financière laissant une telle place aux actions ne compromet pas la situation de l'entreprise.

Enfin, au 30 juin 2014, les actifs monétaires représentent moins de 1 % des encours gérés, soit à un niveau qui tranche avec ce qui est observé dans les autres portefeuilles sous gestion. Mais il faut relever qu'à cette même date, toutes les filiales détenaient des volumes importants de liquidités (14,0 M€ s'agissant de Mga par exemple).



Ventilation des encours gérés

LES RÉSULTATS TECHNIQUES ET FINANCIERS

Impacté par la survenance des orages de grêle lors du week-end de la Pentecôte, mais bonifié par les effets d'une liquidation très favorable de sinistres anciens, notamment en RC médicale, l'exercice 2014 se caractérise par le maintien d'un bon niveau de résultat technique brut de réassurance, qui s'élève à 23.389 k€, en retrait de 7 % par rapport à celui de l'exercice 2013.

Hors résultat de la liquidation du traité de réassurance du Carnet d'Épargne, **le ratio combiné brut de réassurance ressort à 94,2 %**, en amélioration par rapport aux 97,2 % enregistré en 2013, mais sans toutefois atteindre les niveaux exceptionnels de 2011 et 2012, respectivement de 89,9 % et 85,9 %. Les associées françaises contribuent à ces excellents résultats techniques. Les associées étrangères contribuent également à ce bon résultat en assurance générale, tandis que les résultats de l'assurance emprunteurs continuent de se redresser, après la période d'amortissement des coûts d'acquisition des contrats. Enfin, la liquidation des affaires RC médicale, résiliées en 2002, dégage des bonis, confirmant la tendance à l'amélioration de la liquidation déjà constatée au cours de l'exercice précédent.

Les rétrocessionnaires tirent parti de ces bons résultats techniques, à hauteur de **11.838 k€**. Un peu plus de 20 % de ce solde bénéficie à la CCR au titre des traités « Cat Nat », qui bénéficient désormais de commission de réassurance sur le traité en quote-part, dont la souscription est obligatoire pour pouvoir bénéficier de la protection en « stop loss » illimitée avec garantie de l'État. Le montant de ces commissions reste néanmoins à des niveaux très faibles par rapport à ce qu'il aurait été légitime d'attendre.

La gestion financière contribue à la bonne tenue d'ensemble des résultats, en dépit d'un contexte boursier beaucoup moins favorable qu'en 2013. L'indice CAC 40 a même légèrement régressé. La baisse, inattendue, des taux d'intérêt à long terme français, amplifiée, pour les obligations émises par l'État italien très présentes dans le portefeuille, par le resserrement marqué des primes de crédit, a été mise à profit pour dégager des plus-values sur les actifs obligataires, permettant de doter la réserve de capitalisation de 12.332 k€ après impôts. Les plus-values réalisées sur les autres lignes du portefeuille sont restées modérées, le parti étant pris de maintenir des réserves à l'état latent. **Aussi, les produits financiers nets régressent-ils légèrement à 36.759 k€, contre 40.732 k€ en 2013.** Pour améliorer ces recettes, il aurait été possible de mener une politique plus active d'externalisation de plus-values latentes. Ce choix a été écarté par l'entreprise qui, sans le besoin de bonifier son compte de résultat, a préféré conforter ses éléments implicites de marge de solvabilité.

Les différents éléments du compte non technique portent le résultat avant impôts au niveau de 24.989 k€ contre 25.324 k€ en 2013. L'exercice supporte un impôt de 11.717 k€, soit un niveau particulièrement élevé qui s'explique par la fiscalisation des dotations de l'exercice à la réserve de capitalisation. **Le résultat net s'établit donc à 13.282 k€, comparable à l'excédent de 13.045 k€ affiché au terme de l'exercice 2013.**

LA SITUATION FINANCIÈRE

Bonifiés par le résultat de l'exercice et la dotation à la réserve capitalisation, **les fonds propres s'élèvent à 354.567 k€.**

Ces fonds propres augmentés des plus-values latentes de 74.517 k€, mais sans tenir compte des provisions à caractère de réserve (provision pour égalisation par exemple, soit 12.890 k€), représentent plus de **25 fois l'exigence réglementaire** de marge de solvabilité.

Par ailleurs, l'état de couverture des engagements réglementés fait ressortir au 31 décembre 2013 un important excédent de couverture, les actifs admis, soit 1.226.033 k€, étant supérieurs de 243.810 k€ aux éléments à couvrir, évalués à 982.223 k€.

Rapportés respectivement aux primes acquises et aux provisions techniques autres que celles afférentes au traité de réassurance du Carnet d'Épargne de Capma & Capmi, les éléments de fonds propres dont dispose la Mutuelle Centrale de Réassurance, sans prendre en compte les plus-values latentes, s'élèvent à 395 % et 75 %. Ces niveaux inhabituels témoignent de la qualité du bilan de la Mutuelle Centrale de Réassurance et de sa solidité.

**Les fonds propres
représentent plus
de 25 fois l'exigence
réglementaire de
marge de solvabilité**

LES PRINCIPALES FILIALES ET PARTICIPATIONS

Parmi les filiales ou participations que la Mutuelle détient, quatre ont une importance significative, dont trois opèrent en assurance ou en réassurance.

La première, **Monceau Générale Assurances**, détenue à 100 %, est agréée pour l'assurance lard. Avec pour préoccupation constante une correcte maîtrise de ses risques, et en continuant de privilégier la qualité technique sur le volume des primes souscrites, Monceau Générale Assurances **enregistre un chiffre d'affaires en provenance de son réseau d'agents généraux en progression de plus de 5 %**, poursuivant la dynamique commerciale retrouvée depuis 2010. Le chiffre d'affaires de l'entreprise s'inscrit en hausse, de 3,1 % par rapport à 2013, pour s'établir à 73.228 k€.

La sinistralité courante de l'exercice reste satisfaisante, même si elle a été affectée par les orages de grêle de la Pentecôte ainsi que par une fréquence de sinistres graves en légère hausse. La liquidation des provisions constituées à l'inventaire précédent a dégagé des bonis. Les frais généraux, en légère baisse de 0,6 %, sont maîtrisés, après avoir augmenté en 2013, en grande partie à cause du passage de 8 % à 20 % du forfait social s'appliquant à l'intéressement versé aux collaborateurs. Le **ratio combiné brut de réassurance ressort pour cette année 2014 à 99,2 % contre 96,3 % en 2013**. Les réassureurs, pour l'essentiel la Mutuelle Centrale de Réassurance, participent à ces excellents résultats techniques à hauteur de 2.110 k€.

Bonifié par les résultats financiers, le résultat net de l'exercice ressort à 893 k€, en légère baisse par rapport aux 1.069 k€ enregistrés en 2013.

La seconde, **Monceau Retraite & Epargne**, société mixte contrôlée à 70 %, a vu son chiffre d'affaires augmenter de 13,5 % par rapport à 2013 pour s'établir à 37.958 k€, bénéficiant de la hausse du chiffre d'affaires enregistrée à la fois sur l'activité vie (+ 20,2 %) et sur l'activité non vie (+ 3,2 %).

L'activité épargne enregistre une forte progression de son chiffre d'affaires, de 80,5 % (9.065 k€ vs 5.021 k€ en 2013), portant principalement sur les fonds en euro, mais aussi sur le produit Monceau Patrimoine immobilier, contrat en unités de compte adossées à un support immobilier. Il faut souligner la contribution à cette performance du réseau d'agents Monceau Assur'agence, dont la collecte affiche une hausse de 60 % et qui a su bénéficier des performances remarquables du fonds euro du produit qu'ils distribuent, Dynaplus. La collecte réalisée par le contrat Monceau Avenir Retraite, bénéficiant du régime fiscal des Plans d'Épargne Retraite Populaire, a affiché une belle progression de 14,7 %. La progression du chiffre

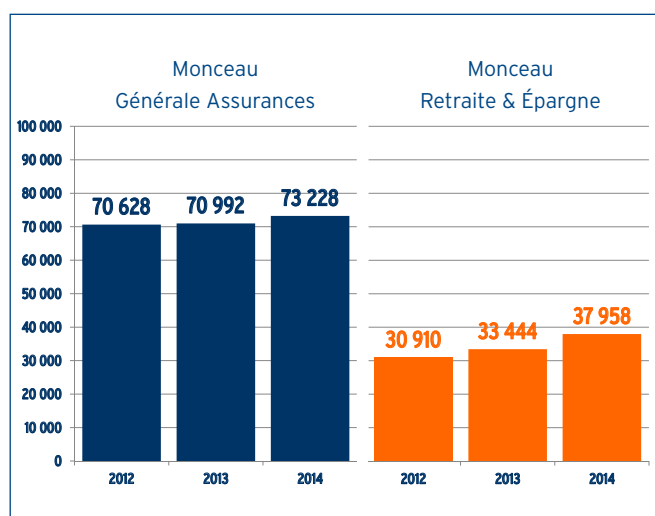
d'affaires réalisé sur l'activité lard, essentiellement la couverture des risques statutaires de services départementaux d'incendie et de secours, trouve son origine dans les mesures de redressement tarifaire opérées.

Pénalisé par la fiscalité s'appliquant à la dotation à la réserve de capitalisation, le résultat de l'exercice affiche une perte comptable de 837 k€, alors même que les fonds propres augmentent, à 47.826 k€ contre 45.408 k€ à fin 2013.

Monceau Générale Assurances et Monceau Retraite & Épargne jouissent d'une **situation financière saine** dans la mesure où elles satisfont aisément à leurs obligations en matière de marge de solvabilité, tandis que les états de couverture produits à l'Autorité de Contrôle font ressortir dans les deux cas des excédents des actifs admis sur les engagements réglementés à couvrir.

La troisième, **Monceau Euro Risk**, est une société anonyme établie au Luxembourg et agréée depuis 2012 pour les opérations de réassurance. Contrôlée intégralement par la Mutuelle Centrale de Réassurance, Monceau Euro Risk a enregistré un chiffre d'affaires de 13.937 k€. Grâce aux importants moyens financiers dont elle a été dotée, la société satisfait sans difficulté à ses obligations réglementaires en matière de solvabilité.

Enfin, la **Société Civile Foncière Centrale Monceau**, détenue et contrôlée à 40 %, et qui gère et entretient un patrimoine forestier, enregistre en 2014 un bénéfice de 926 k€, en baisse de 5,8 % par rapport à l'excédent de 938 k€ affiché au terme de l'exercice 2013. Pour l'inventaire, la valeur de la part de cette société civile a été fixée à 30,62 €, en hausse de 2,31 % par rapport à celle calculée au 31 décembre 2013.



Évolution des chiffres d'affaires de Monceau Générale Assurances et de Monceau Retraite & Épargne entre 2012 et 2014 (en millions d'euros)

LES RÉSOLUTIONS PROPOSÉES

Après lecture par les commissaires aux comptes de leurs différents rapports, vous aurez à vous prononcer sur les résolutions proposées à titre ordinaire et extraordinaire par le conseil d'administration.

En particulier, le mandat de M. Paul Tassel arrive à échéance à l'occasion de cette assemblée générale. Le conseil d'administration vous propose de renouveler son mandat, qui expirera à l'occasion de l'assemblée générale qui statuera sur les comptes de l'exercice 2020. Ce renouvellement a reçu l'avis favorable du comité de gouvernance de Monceau Assurances.

Le Conseil propose également que soit approuvé par l'assemblée générale le Traité de réassurance d'adhésion à Monceau Assurances. Convention réglementée précédemment approuvée par les conseils d'administration des signataires et l'assemblée générale de Monceau Assurances, le Traité, et les modifications qui lui sont, et seront le cas échéant, apportées, sont désormais soumis, comme l'a préconisé le comité de gouvernance, à l'approbation de l'assemblée générale de chaque adhérent.

Il est également proposé à l'assemblée générale, réunie à titre ordinaire, d'approuver les modifications apportées au règlement intérieur.

A titre extraordinaire, le conseil d'administration propose d'approuver les modifications statutaires présentées, et portant sur les articles 6, 13, 24, 34 et 45 des statuts. Pour se conformer aux exigences récemment exprimées par l'Autorité de contrôle, faisant fi de plus d'un siècle d'histoire et de tradition, ces modifications visent notamment :

- à redéfinir la qualité de sociétaire, en gommant les caractéristiques statutaires propres aux associées de la société, fruits de l'expérience et de l'action des pionniers fondateurs de la Caisse Centrale de la Mutualité agricole d'Afrique du Nord ;
- à modifier la composition de l'assemblée générale, afin que celle-ci soit composée de délégués des sociétaires élus par groupement, les groupements étant définis selon la nature du contrat souscrit ou selon des critères régionaux ou professionnels ;
- à choisir les administrateurs exclusivement parmi les sociétaires, écartant de ce fait les présidents des entreprises associées, qui, conformément aux usages et traditions de la Mutualité Agricole, siégeaient au Conseil.

Enfin, comme mentionné supra, la MAT, confrontée à des problèmes de solvabilité, a demandé son adhésion à l'Union des Mutuelles d'Assurances Monceau à compter du 1^{er} janvier 2015, lui permettant ainsi d'opérer sans agrément, avec l'appui technique et financier de l'Union et des groupements d'intérêts économiques de Monceau Assurances. Afin de satisfaire une demande de l'Autorité de contrôle qui souhaitait qu'il ne subsiste aucun engagement d'assurance dans une entreprise sans agrément, la MAT a demandé que soit transféré à compter du 1^{er} janvier 2015 le portefeuille de sinistres survenus avant le 31 décembre 2014 à la Mutuelle Centrale de Réassurance, qui pourra ainsi en garantir la liquidation. Le Conseil propose à l'assemblée générale d'approuver cette opération de transfert, sous la condition suspensive de la publication de la décision de transfert de portefeuille sinistre au Journal officiel avant le 31 décembre 2015.

Au terme de ce rapport, avant de laisser la parole aux commissaires aux comptes, nous tenons à exprimer notre gratitude envers nos associées, les cédantes et leurs courtiers le cas échéant, pour leur fidélité et leur confiance. Nous tenons également à remercier les membres du personnel des groupements de moyens du groupe Monceau Assurances, pour le travail accompli tout au long de cet exercice au service et dans l'intérêt de notre société. C'est à leur implication que nous devons d'avoir pu poursuivre, dans un environnement économique et financier difficile, notre politique raisonnée et équilibrée permettant d'afficher les résultats qui viennent d'être présentés. Qu'ils trouvent ici l'expression de notre sincère reconnaissance.

RAPPORT GÉNÉRAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2014 sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société Mutuelle Centrale de Réassurance, tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- la justification de nos appréciations,
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

1 Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

2 Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L.823-9 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

- Certains postes techniques propres à l'assurance et à la réassurance, à l'actif et au passif des comptes de votre société, sont estimés sur des bases statistiques et actuarielles, notamment les provisions techniques. Les modalités de détermination de ces éléments sont relatées dans le paragraphe 3 de l'annexe aux comptes.

Sur la base des éléments disponibles à ce jour, notre appréciation des provisions techniques s'est fondée sur l'analyse de la méthodologie de calcul mise en place ainsi que sur l'appréciation des hypothèses retenues.

- Les placements financiers sont comptabilisés et évalués selon les modalités relatés dans la note « Principes, règles et méthodes comptables », paragraphe 3 de l'annexe aux comptes.

Nous nous sommes assurés de la correcte application des modalités d'évaluation retenues et nous avons apprécié les données et hypothèses sur lesquelles se fonde leur évaluation ainsi que les modalités de classification retenue sur la base de la documentation établie par la société.

- La provision pour dépréciation à caractère durable sur le portefeuille titres est évaluée selon les modalités relatés dans la note « Principes, règles et méthodes comptables », paragraphe 3 de l'annexe.

Les valeurs recouvrables, les horizons de détention et la capacité de votre société à détenir ces titres sur ces horizons n'appellent pas de commentaires de notre part.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

3 Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Fait à Courbevoie, le 3 juin 2015

Le commissaire aux comptes

Mazars



Christophe Berrard

Compte de résultat au 31 décembre 2014

Les sommes portées dans les présents comptes sont exprimées en milliers d'euros et arrondies au millier d'euros le plus proche.

1 COMPTE TECHNIQUE

		Opérations brutes	Cessions et rétrocessions	Opérations nettes	Opérations nettes 2013
1 Primes :	+	93 067	13 106	79 961	88 828
1a Primes	+	95 181	13 106	82 075	91 206
1b Variation de primes non acquises	+/-	- 2 114	-	- 2 114	- 2 378
2 Produits des placements alloués	+	30 422	-	30 422	34 505
3 Autres produits techniques	+	-	-	-	-
4 Charges des sinistres		- 67 622	- 1 096	- 66 526	- 75 017
4a Prestations et frais payés	-	- 109 249	- 10 171	- 99 077	- 102 596
4b Charges des provisions pour sinistres	+/-	41 627	9 076	32 551	27 579
5 Charges des autres provisions techniques	+/-	-393	-	- 393	273
6 Participation aux résultats	-	-	-	-	-
7 Frais d'acquisition et d'administration :		- 30 378	- 172	- 30 205	- 30 270
7a Frais d'acquisition	-	- 28 753	-	- 28 753	- 29 451
7b Frais d'administration	-	- 1 625	-	- 1 625	- 1 711
7c Commissions reçues des réassureurs	+	-	- 172	172	892
8 Autres charges techniques	-	- 2 221	-	- 2 221	- 2 238
9 Variation de la provision pour égalisation	+/-	513	-	513	- 1 709
Résultat technique non vie		23 389	11 838	11 551	14 373

2

COMPTE NON TECHNIQUE

		Opérations 2014	Opérations 2013
1 Résultat technique NON VIE		11 551	14 373
3 Produits des placements		81 136	76 969
3a Revenu des placements	+	11 746	10 833
3b Autres produits des placements	+	28 908	32 157
3c Profits provenant de la réalisation des placements	+	40 481	33 979
4 Produits des placements alloués	+	-	-
5 Charges des placements		- 44 377	- 36 236
5a Frais de gestion interne et externe des placements et frais financiers		- 408	- 408
5b Autres charges des placements	-	- 12 542	- 10 758
5c Pertes provenant de la réalisation des placements	-	- 31 427	- 25 070
6 Produits des placements transférés	-	- 30 422	- 34 505
7 Autres produits non techniques	+	6 498	4 036
8 Autres charges non techniques	-	-	- 36
9 Résultat exceptionnel		1 020	904
9a Produits exceptionnels	+	1 715	1 509
9b Charges exceptionnelles	-	- 695	- 605
10 Participation des salariés	-	- 407	- 181
11 Impôt sur les bénéfices	-	- 11 717	- 12 280
12 Résultat de l'exercice		13 282	13 045

Bilan au 31 décembre 2014

Les sommes portées dans les présents comptes sont exprimées en milliers d'euros et arrondies au millier d'euros le plus proche.

1 ACTIF

	31/12/2014	31/12/2013
1 Compte de liaison avec le siège	-	-
2 Actifs incorporels	-	-
3 Placements	1 180 444	1 187 010
3a Terrains et constructions	96 655	90 928
3b Placements dans des entreprises liées	481 762	493 838
3c Autres placements	533 250	536 192
3d Créances pour espèces déposées auprès des entreprises cédantes	68 777	66 052
4 Placements représentant les provisions techniques afférentes aux contrats en unités de compte	-	-
5 Part des cessionnaires et rétrocessionnaires dans les provisions techniques	53 192	62 267
5a Provisions pour primes non acquises non vie	-	-
5b Provisions d'assurance vie	-	-
5c Provisions pour sinistres vie	-	-
5d Provision pour sinistres non vie	53 192	62 267
5e Provisions pour participation aux bénéfices et ristournes vie	-	-
5f Provisions pour participation aux bénéfices et ristournes non vie	-	-
5g Provisions d'égénéralisation	-	-
5h Autres provisions techniques vie	-	-
5i Autres provisions techniques non vie	-	-
5j Provisions techniques des contrats en unités de comptes vie	-	-
6 Créances	24 790	26 879
6a Créances nées d'opérations d'assurance directe	498	731
6aa Primes restant à émettre	-	-
6ab Autres créances nées d'opérations d'assurance directe	498	731
6b Créances nées d'opérations de réassurance	22 857	24 855
6c Autres créances :	1 434	1 293
6ca Personnel	-	-
6cb État, organismes de sécurité sociale, collectivités publiques	766	678
6cc Débiteurs divers	668	615
7 Autres actifs	9 984	5 405
7a Actifs corporels d'exploitation	178	194
7b Comptes courants et caisse	9 806	5 212
8 Comptes de régularisation - Actif	11 589	15 075
8a Intérêts et loyers acquis non échus	3 936	4 072
8b Frais d'acquisition reportés	9	9
8c Autres comptes de régularisation	7 644	10 994
9 Différence de conversion	-	-
Total de l'actif	1 279 999	1 296 636

2 PASSIF

31/12/2014	31/12/2013
------------	------------

1 Capitaux propres :	354 567	329 504
1a Fonds d'établissement et fonds social complémentaire constitué	122 932	123 482
1c Réserves de réévaluation	886	886
1d Autres réserves	174 381	162 049
1e Report à nouveau	43 087	30 042
1f Résultat de l'exercice	13 282	13 045
2 Passifs subordonnés	-	-
3 Provisions techniques brutes :	891 843	928 816
3a Provisions pour primes non acquises non vie	35 955	33 101
3b Provisions d'assurances vie	-	-
3c Provisions pour sinistres vie	-	-
3d Provision pour sinistres non vie	822 785	862 498
3e Provisions pour participation aux bénéfices et ristournes vie	-	-
3f Provisions pour participation aux bénéfices et ristournes non vie	-	-
3g Provisions pour égalisation	12 890	13 402
3h Autres provisions techniques vie	-	-
3i Autres provisions techniques non vie	20 214	19 814
4 Provisions techniques des contrats en unités de compte vie	-	-
5 Provisions pour risques et charges	12	301
6 Dettes pour dépôts en espèces reçus des cessionnaires	6 412	5 574
7 Autres dettes :	22 378	27 571
7a Dettes nées d'opérations d'assurance directe	-	8
7b Dettes nées d'opérations de réassurance	9 862	10 062
7c Emprunts obligataires (dont obligations convertibles)	-	-
7d Dettes envers des établissements de crédit	-	-
7e Autres dettes :	12 516	17 501
7eb Autres emprunts, dépôts et cautionnements reçus	10 093	10 130
7ec Personnel	50	30
7ed État, organismes de sécurité sociale et collectivités publiques	797	5 438
7ee Créanciers divers	1 576	1 902
8 Comptes de régularisation - Passif	4 787	4 871
9 Différence de conversion	-	-

Total du passif	1 279 999	1 296 636
------------------------	------------------	------------------

Annexe aux comptes 2014

Les sommes portées dans la présente annexe sont arrondies au millier d'euros le plus proche et exprimées en milliers d'euros.

1 Faits marquants

Société d'assurance directe, agréée comme telle et soumise au Contrôle de l'Etat depuis sa réinstallation en métropole au retour d'Algérie, la Mutuelle Centrale de Réassurance (MCR) exerce l'essentiel de son activité par voie de réassurance. Entreprise à taille humaine, elle affiche une solvabilité élevée et constitue, comme le prévoit son objet statutaire, le pivot financier des partenariats noués par le groupe mutualiste auquel elle appartient.

Son activité se développe autour de trois pôles :

- la réassurance des associées, françaises ou étrangères. Conditionnées par les politiques de cessions desdits associés, les cotisations acceptées relatives à cette activité ont baissé de 11,5 % pour s'établir à 68.223 k€ ;
- la réassurance dite « conventionnelle ». Elle regroupe des acceptations en provenance de cédantes françaises, souvent de taille petite et moyenne, appartenant pour une bonne partie au secteur mutualiste. Les primes acquises sur ce portefeuille, avec un total de 24.447 k€, sont en baisse de 9,4 % par rapport à leur niveau de l'an dernier ;
- la liquidation de la réassurance du Carnet d'Epargne, produit diffusé entre 1976 et 1995 par les mutuelles d'assurances vie de Monceau Assurances. Cette activité génère un montant important de provisions au bilan, de l'ordre de 405 M€ au 31 décembre 2014, couvertes par un dépôt d'espèce constitué auprès de la cédante, qui assume la responsabilité de la gestion financière. Ce traité contribue aux résultats de 2014 à hauteur de 1.862 k€, à un niveau très légèrement inférieur aux 1.950 k€ enregistrés en 2013.

Élimination faite des opérations réalisées avec les sociétés incluses dans le périmètre de combinaison de Monceau Assurances, la **contribution de l'entreprise au chiffre d'affaires combiné 2014 s'établit à 37.617 k€, en baisse par rapport aux 44.498 k€ enregistrés en 2013**. Le chiffre d'affaires de cette année-là avait été majoré par les effets de la régularisation sur exercices antérieurs d'opérations effectuées par plusieurs associées étrangères.

L'exercice est marqué par la résiliation à compter du 31 décembre 2014 des conventions de réassurance et de concours technique avec la MAVIT et la MAVIM. Confrontées à des problèmes de taille, ces associées ont choisi de rejoindre une Union de mutuelles. Elles perdent leur statut à compter du 1er janvier 2015. La résiliation, à leur initiative, des conventions les liant à la MCR a eu pour effet de rendre exigible le solde du compte cumulé de réassurance que chacune avait accumulé. Ces soldes sont venus bonifier le résultat de l'exercice, à hauteur de 1.290 k€ en provenance de la MAVIT et de 761 k€ de la MAVIM.

En proie à des difficultés de solvabilité, La Mutuelle d'Assurance de l'Artisanat et des Transports (MAT) a elle aussi résilié sa convention de réassurance et de concours technique avec la MCR à effet du 31 décembre 2014, pour adhérer à l'Union des Mutuelles d'Assurances Monceau (UMAM) à compter du 1er janvier 2015. Dans ce contexte, la Mutuelle Centrale de Réassurance a accepté de limiter l'exigibilité du solde du compte cumulé de réassurance, qui s'élevait au 31 décembre 2014 à 9.069 k€ en sa faveur, et d'en confier le recouvrement à l'Umam, qui lui reversera les sommes qu'elle pourra récupérer à ce titre. Enfin, avec le souci de garantir la pérennité à court terme de la MAT au sein de l'UMAM, la MCR a consenti à mettre en place un traité en excédent de perte garantissant à sa cédante le maintien, au 31 décembre 2014, d'un niveau de fonds propres égal à la moitié de son fonds d'établissement.

Malgré la survenance de l'événement grêle ELA lors de week-end de la pentecôte, l'exercice 2014 se caractérise par le maintien d'un bon niveau de résultat technique brut de réassurance, qui s'élève à 23.389 k€, en retrait de 7 % par rapport à celui de l'exercice 2013. Hors résultat de la liquidation du traité de réassurance du Carnet d'Epargne, le **ratio combiné brut de réassurance ressort à 94,2 %**, en amélioration par rapport aux 97,2 % enregistré en 2013, mais sans toutefois atteindre les niveaux exceptionnels de 2011 et 2012, respectivement de 89,9 % et 85,9 %. Les associés français contribuent à ces excellents résultats techniques. Les associés étrangers contribuent également à ce bon résultat en assurance générale, tandis que les résultats de l'assurance emprunteurs continuent de se redresser, après la période d'amortissement des coûts d'acquisition des contrats. Enfin, la liquidation des affaires RC médicale, résiliées en 2002, dégage des bonis, confirmant la tendance à l'amélioration de la liquidation déjà constatée au cours de l'exercice précédent.

Les **rétrocessionnaires participant** aux résultats techniques dégagés par l'activité, à hauteur de **11.838 k€**. La gestion financière contribue à la bonne tenue d'ensemble des résultats, en dépit d'un contexte boursier beaucoup moins favorable qu'en 2013. L'indice CAC 40 a même légèrement régressé. La baisse, inattendue, des taux d'intérêt à long terme français, amplifiée, pour les obligations émises par l'Etat italien très présentes dans le portefeuille, par le resserrement marqué des primes de crédit, a été mise à profit pour dégager des plus-values sur les actifs obligataires, permettant de doter la réserve de capitalisation de 12.332 k€ après impôts. Les plus-values réalisées sur les autres lignes du portefeuille sont restées modérées, le parti étant pris de maintenir des réserves à l'état latent. Aussi, **les produits financiers nets régressent-ils légèrement à 36.759 k€, contre 40.732 k€ en 2013.**

Les différents éléments du compte non technique portent le résultat avant impôts au niveau de 24.989 k€ contre 25.324 k€ en 2013. L'exercice supporte un impôt de 11.717 k€, soit un niveau particulièrement élevé qui s'explique par la fiscalisation des dotations de l'exercice à la réserve de capitalisation. **Le résultat net s'établit donc à 13.282 k€, comparable à l'excédent de 13.045 k€ affiché au terme de l'exercice 2013.**

Bonifiés par le résultat de l'exercice et la dotation à la réserve de capitalisation, les fonds propres comptables s'élèvent à 354.567 k€. Augmentés des plus-values latentes de 74.475 k€, mais sans tenir compte des provisions à caractère de réserve (provision pour égalisation par exemple, soit 12.890 k€), ils représentent plus de 25 fois l'exigence réglementaire de marge de solvabilité, évaluée à 17.046 k€. L'état de couverture des engagements réglementés fourni aux autorités de tutelle fait apparaître un excédent de 243.810 k€ sur les éléments à couvrir qui s'élèvent à 982.223 k€.

Les deux filiales d'assurance, Monceau Générale Assurances, détenue à 100 %, et Monceau Retraite & Épargne, contrôlée à 70 %, et la filiale de réassurance Monceau Euro Risk, jouissent toutes d'une situation financière saine. Elles satisfont aisément à leurs obligations en matière de marge de solvabilité, appréciées tant dans la réglementation actuelle que dans le futur référentiel Solvabilité II. Les états de couverture produits par les sociétés d'assurance directe à l'Autorité de Contrôle font ressortir dans les deux cas des excédents des actifs admis sur les engagements réglementés à couvrir.

2 Événements postérieurs à la clôture de l'exercice

Une fois l'accord des Autorités de contrôle compétentes obtenu, Monceau Euro Risk a été cédée en février 2015 à la société Monceau International, filiale contrôlée à 100% par la Mutuelle Centrale de Réassurance.

3 Principes, règles et méthodes comptables

3.1 Introduction

Les comptes sont établis conformément aux articles 8 à 16 du Code de commerce, en tenant compte des dispositions particulières contenues dans le Code des assurances.

Les comptes de l'exercice 2014 respectent les dispositions du décret n°94-481 du 8 juin 1994 et l'arrêté du 20 juin 1994 transposant la directive n°91-674/CEE du 19 décembre 1991 concernant les comptes sociaux et comptes consolidés des entreprises d'assurance et l'arrêté du 19 avril 1995 portant modification des règles de constitution de certaines provisions techniques d'assurance.

Il est fait, de manière générale, application des principes comptables généraux de prudence, de non compensation, de spécialisation des exercices, de permanence des méthodes, et les comptes sont établis dans l'hypothèse d'une continuité de l'exploitation.

3.2 Informations sur le choix des méthodes utilisées

Valeurs mobilières à revenus fixes

Les obligations et autres valeurs à revenus fixes sont retenues pour leur prix d'achat, net des coupons courus à l'achat. La différence entre le prix d'achat et la valeur de remboursement est rapportée au résultat. Lorsque le prix d'achat de ces titres est supérieur à leur prix de remboursement, la différence est amortie sur la durée de vie résiduelle des titres. Lorsque le prix d'achat est inférieur à leur prix de remboursement, la différence est portée en produit sur la durée de vie résiduelle des titres. S'agissant des obligations indexées sur l'inflation, la variation, du fait de l'inflation, de la valeur de remboursement entre deux dates d'inventaire consécutives est reprise dans les produits ou charges de l'exercice.

La valeur de réalisation retenue à la clôture des comptes correspond au dernier cours coté au jour de l'inventaire ou, pour les titres non cotés, à la valeur vénale correspondant au prix qui en serait obtenu dans des conditions normales de marché.

Actions et autres titres à revenus variables

Les actions et autres titres à revenus variables sont retenus pour leur prix d'achat, hors intérêts courus le cas échéant. La valeur de réalisation retenue à la clôture des comptes correspond :

- au dernier cours coté au jour de l'inventaire, pour les titres cotés ;
- à la valeur vénale correspondant au prix qui en serait obtenu dans des conditions normales de marché, pour les titres non cotés ;
- au dernier prix de rachat publié au jour de l'inventaire pour les actions de sociétés d'investissement à capital variable et les parts de fonds communs de placement.

Prêts

Les prêts sont évalués d'après les actes qui en font foi.

Provisions sur valeurs mobilières à revenus fixes

Une provision pour dépréciation est constituée lorsqu'il existe un risque de défaut de l'émetteur, soit pour le paiement des intérêts, soit pour le remboursement du principal.

Provisions sur les placements immobiliers, valeurs mobilières à revenus variables

Pour chaque placement, pris individuellement, autre que les valeurs mobilières à revenus fixes, une provision est constatée à l'actif en cas de dépréciation à caractère durable.

Le Conseil National de la Comptabilité a émis un avis sur la méthodologie d'évaluation de cette provision. En application de cet avis, il est constitué ligne par ligne une provision pour dépréciation à caractère durable lorsque continûment pendant 6 mois au moins à la clôture de l'exercice, la valeur vénale de l'actif considéré est inférieure à une certaine fraction de son prix de revient : en situation normale, il est admis que cette fraction puisse être fixée à 80% ; en revanche, dans l'hypothèse où les marchés connaissent une volatilité élevée, il est admis qu'elle puisse être fixée à 70%, voire en deçà. Une provision pour dépréciation à caractère durable est également constituée pour tous les actifs faisant l'objet d'une telle provision à l'inventaire précédent. Lorsque l'actif est destiné à être cédé dans un délai déterminé, fixé par convention à 5 ans, la provision constituée est égale à la différence entre le prix de revient et la valeur vénale. Dans le cas contraire, la provision est égale à la différence entre le prix de revient et la valeur vénale au 31 décembre multipliée par le coefficient 1,159, calculé en supposant une revalorisation annuelle au taux de 3,0% sur la période de 5 années durant laquelle l'actif considéré ne sera pas cédé.

Les provisions pour dépréciation à caractère durable constituées s'imputent sur la valeur comptable des actifs concernés, et apparaissent à la rubrique "charges des placements" du compte non technique.

Enfin, lorsque, globalement, les placements autres que les valeurs mobilières à revenus fixes évaluées conformément aux dispositions de l'article R 332-19 du Code des assurances ont une valeur de réalisation inférieure à leur valeur comptable nette d'éventuelles provisions pour dépréciation à caractère durable, une provision est constituée à hauteur de l'écart entre ces deux valeurs. Baptisée Provision pour Risque d'Exigibilité, elle se trouve classée parmi les provisions techniques.

Acceptations en réassurance

Les opérations de réassurance acceptées sont comptabilisées traité par traité dès réception des informations transmises par les cédantes. Les dispositions de l'article R 332-18 imposent d'estimer les comptes non reçus des cédantes et de compenser en résultat les éléments techniques incomplets enregistrés dans les livres. Les opérations en provenance des mutuelles associées sont comptabilisées sur la base des comptes arrêtés par les Conseils d'administration de ces mutuelles, ou des comptes provisoires en cours d'établissement.

Pour enregistrer les acceptations extérieures au groupe des mutuelles associées, par application du principe de prudence, la mise en œuvre de méthodes d'estimation des comptes non reçus est préférée à la compensation des écritures incomplètes. Pour ce faire, un échantillon significatif de traités est constitué. Des modèles actuariels sont utilisés aux données disponibles sur chacun de ces traités, pour estimer à la fois les comptes non reçus et les provisions pour sinistres tardifs qui lui correspondent.

Les autres compléments utiles, pour faire face aux risques d'aggravation des sinistres enregistrés ou couvrir les déclarations tardives, sont calculés par catégorie homogène d'affaires acceptées. Les sinistres à déroulement lent américains font l'objet d'une analyse séparée.

Les charges de sinistres estimées à ces différents titres sont inscrites en provisions pour sinistres à payer.

Rétrocessions

Les rétrocessions sont comptabilisées en conformité avec les termes des différents traités souscrits.

Produits et charges des placements

Les revenus financiers comprennent les revenus des placements acquis à l'exercice (dividendes, coupons, intérêts des prêts).

Les autres produits des placements comprennent les écarts positifs de l'exercice sur les prix de remboursement des obligations à percevoir, ainsi que les reprises de provisions pour dépréciation des placements.

Les autres charges des placements comprennent les écarts négatifs de l'exercice sur les prix de remboursement des obligations à percevoir, ainsi que les dotations aux amortissements et aux provisions des placements.

Les plus ou moins values sur cessions de valeurs mobilières sont déterminées en appliquant la méthode du premier entré premier sorti (FIFO) et constatées dans le résultat de l'exercice. Toutefois, pour les obligations et autres titres à revenus fixes estimés conformément aux dispositions de l'article R 332-19 du Code des assurances, le profit correspondant à la différence entre le prix de cession et la valeur actuelle, au taux actuariel de rendement calculé lors de l'acquisition du titre, fait l'objet d'une dotation par le compte de résultat à la réserve de capitalisation, incluse dans les fonds propres. En cas de perte, une reprise est effectuée sur cette réserve de capitalisation, dans la limite du montant de celle-ci. À compter de l'exercice 2010, ces dotations à la réserve de capitalisation ou les reprises sur cette réserve prennent en compte la fiscalité attachée à ces opérations.

Frais de gestion et commissions

Les frais de gestion sont enregistrés dès leur origine dans des comptes de charges par nature et sont systématiquement affectés à une section analytique. Ensuite, ces frais sont ventilés dans les comptes de charges par destination par l'application de clés de répartition propres à chaque section analytique.

Les frais de gestion sont de deux natures :

- frais généraux propres à la société ;
- frais généraux issus de la répartition des frais des trois Gie auxquels adhèrent la Mutuelle Centrale de Réassurance, le Service central des mutuelles, la Fédération nationale des groupements de retraite et de prévoyance et Monceau assurances dommages.

Le classement des charges de gestion s'effectue dans les cinq destinations suivantes :

- les frais de règlements des sinistres qui incluent notamment les frais des services règlements ou exposés à leur profit ;
- les frais d'acquisition qui comportent les frais des services chargés de l'établissement des contrats ou exposés à leur profit ;
- les frais d'administration qui incluent notamment les frais des services chargés de la surveillance du portefeuille, de la réassurance acceptée ou exposée à leur profit ;
- les charges de placement qui incluent notamment les frais des services de gestion des placements ;
- les autres charges techniques qui regroupent les charges ne pouvant être affectées ni directement, ni par application d'une clé à une des destinations ci-dessus, notamment les charges de direction générale.

Opérations en devises

Les opérations en devises sont enregistrées dans chacune des devises utilisées. La conversion en euros de ces opérations s'effectue en fin d'exercice d'après les cours de change constatés à la clôture. Les écarts de change sont passés en compte de résultat.

Créances

Les créances sont enregistrées à leur valeur nominale. Une provision est constituée en cas de doute sur la recouvrabilité d'une créance.

Engagements hors bilan

L'admission au statut d'associé de la Mutuelle Centrale de Réassurance est matérialisée par une convention de réassurance de durée. Ces conventions précisent qu'en cas de résiliation, l'associé désireux de mettre fin à son statut rembourse, le cas échéant, le solde cumulé du compte retraçant l'ensemble des opérations relevant de cette convention de réassurance de durée. Il n'y a pas lieu d'inscrire au hors bilan les sommes qui seraient dues à la société par ses associés à ce titre, puisqu'il est fait application du principe comptable général de continuité de l'exploitation des cédantes associées. Si à la date d'arrêté du bilan, la société a connaissance d'une décision d'un associé de renoncer à ce statut, les créances éventuelles dues à la Mutuelle Centrale de Réassurance sont inscrites à l'actif du bilan. Elles font l'objet d'une provision en cas de doute sur leur recouvrabilité.

Enfin, l'admission de la Mutuelle Centrale de Réassurance au statut de mutuelle associée de Monceau Assurances Mutuelles Associées, société de réassurance mutuelle, effective depuis 2001, est matérialisée par une convention de réassurance de durée décennale. Cette convention précise qu'en cas de résiliation, la Mutuelle Centrale de Réassurance doit rembourser, s'il est en faveur de Monceau Assurances, le solde cumulé du compte retraçant l'ensemble des opérations relevant de cette convention de réassurance. Il n'y a pas lieu d'inscrire au hors bilan les sommes qui seraient dues à Monceau Assurances par la société à ce titre, puisqu'il est fait application du principe comptable général de continuité de l'exploitation. Si, à la date d'arrêté du bilan, la société avait renoncé à son statut d'associée de Monceau Assurances, elle n'aurait rien eu à régler à son réassureur mutualiste.

Estimation de Chiffres d'affaires Mutuelles Associées étrangères.

Au 31 décembre 2014, afin de réduire l'écart entre les estimations et les comptes réels par exercice de souscription, l'entreprise a affiné sa méthode d'estimation et de comptabilisation des provisions mathématiques des affaires vie des Mutuelles Associées étrangères.

4 Informations sur les postes du bilan

4.1 Actif

4.1.1 Placements immobiliers

Montants bruts

Intitulé	Montant à l'ouverture	Acquisition	Cession	Montant à la clôture
Terrains	235	-	-	235
Constructions	2 389	-	-	2 389
Sous-total	2 624	-	-	2 624
Parts de sociétés immobilières non cotées	90 928	5 907	180	96 655
Versements restant à effectuer	-	-	-	-
Sous-total	90 928	5 907	180	96 655
TOTAL BRUT	93 552	5 907	180	99 278

Montant des amortissements

Intitulé	Montant à l'ouverture	Dotation	Reprise	Montant à la clôture
Terrains	235	-	-	235
Constructions	2 389	-	-	2 389
Sous-total	2 624	-	-	2 624
Parts de sociétés immobilières non cotées	-	-	-	-
Versements restant à effectuer	-	-	-	-
Sous-total	-	-	-	-
TOTAL AMORTISSEMENTS	2 624	-	-	2 624

Montant nets

Intitulé	Montant à l'ouverture	Montant à la clôture
Terrains	-	-
Constructions	-	-
Sous-total	-	-
Parts de sociétés immobilières non cotées	90 928	96 655
Versements restant à effectuer	-	-
Sous-total	90 928	96 655
TOTAL NET	90 928	96 655

4.1.2

Placements dans les entreprises liées et dans les entreprises avec lesquelles il existe un lien de participation

Valeurs brutes

Intitulé	Montant à l'ouverture	Acquisitions	Cessions	Montant à la clôture
Actions et titres non cotés	64 761	21 001	8 886	76 876
Prêts sociétés du groupe	-	-	-	-
Créances pour espèces déposées chez les cédantes	429 077	-	24 191	404 886
TOTAL	493 838	21 001	33 077	481 762

Provisions

Intitulé	Montant à l'ouverture	Dotation	Reprise	Montant à la clôture
Actions et titres non cotés	-	-	-	-
Prêts sociétés du groupe	-	-	-	-
Créances pour espèces déposées chez les cédantes	-	-	-	-
TOTAL PROVISIONS	-	-	-	-

Montant nets

Intitulé	Montant à l'ouverture	Montant à la clôture
Actions et titres non cotés	64 761	76 876
Prêts sociétés du groupe	-	-
Créances pour espèces déposées chez les cédantes	429 077	404 886
TOTAL	493 838	481 762

Valeurs brutes au 31/12/2014

Intitulé	Montant à l'ouverture	Acquisition	Cession	Montant à la clôture
Actions et autres titres à revenus variables	302 308	226 994	228 230	301 072
Obligations, TCN et autres titres à revenus fixes	224 873	96 980	91 890	229 963
Prêts	9 330	279	5 752	3 857
Autres placements	4 953	345	-	5 299
TOTAL BRUT	541 465	324 598	325 871	540 192

Provisions

Intitulé	Amortissements et provisions à l'ouverture		Mouvements		Amortissements et provisions à la clôture	
	Amortissements	Provisions	Dotations	Reprises	Amortissements	Provisions
Actions et autres titres à revenus variables	-	5 274	9 885	8 217	-	6 941
Obligations, TCN et autres titres à revenus fixes	-	-	-	-	-	-
Prêts	-	-	-	-	-	-
Autres placements	-	-	-	-	-	-
TOTAL AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	-	5 274	9 885	8 217	-	6 941

Montants nets

Intitulé	Montant à l'ouverture	Montant à la clôture
Actions et autres titres à revenus variables	297 035	294 131
Obligations, TCN et autres titres à revenus fixes	224 873	229 963
Prêts	9 330	3 857
Autres placements	4 953	5 299
Valeurs remises en nantissement	-	-
TOTAL NET	536 192	533 250

4.1.4 État récapitulatif des placements

4.1.4.1 Placements

Libellé	Valeur brute	Valeur nette	Valeur de réalisation	Valeur nette 2013
1. Placements immobiliers				
- dans l'OCDE	95 994	93 370	102 829	87 464
- hors OCDE	-	-	-	-
2. Actions et autres titres à revenu variable autres que les parts d'OPCVM				
- dans l'OCDE	77 605	77 595	110 212	65 480
- hors OCDE	-	-	-	-
3. Parts d'OPCVM (autres que celles en 4)				
- dans l'OCDE	144 910	144 164	147 048	111 898
- hors OCDE	-	-	-	-
4. Parts d'OPCVM à revenu fixe				
- dans l'OCDE	12 615	12 615	11 390	12 934
- hors OCDE	-	-	-	-
5. Obligations et autres titres à revenu fixe				
- dans l'OCDE	42 814	42 486	45 001	46 014
- hors OCDE	-	-	-	-
6. Prêts hypothécaires				
- dans l'OCDE	-	-	-	9 330
- hors OCDE	-	-	-	-
7. Autres prêts et effets assimilés	3 857	3 857	3 857	-
- dans l'OCDE	-	-	-	-
- hors OCDE	-	-	-	-
8. Dépôts auprès des entreprises cédantes				
- dans l'OCDE	800 933	797 074	825 298	845 165
- hors OCDE	-	-	-	-
9. Dépôts (autres que ceux visés au 8) et cautionnements en				
- dans l'OCDE	5 299	5 299	5 299	4 953
- hors OCDE	-	-	-	-
10. Actifs représentatifs de contrats en UC				
- Placements immobiliers	-	-	-	-
- Titres à revenu variable autres que des parts d'OPCVM	-	-	-	-
- OPCVM détenant des titres à revenu fixe	-	-	-	-
- Autres OPCVM	-	-	-	-
- Obligations et autres titres à revenu fixe	-	-	-	-
11. Total des lignes 1 à 10	1 184 027	1 176 460	1 250 935	1 183 239

Libellé	Valeur brute	Valeur nette	Valeur de réalisation	Valeur nette 2013
dont :				
- placements évalués selon l'article R 332-19	223 892	225 941	253 721	221 064
- placements évalués selon l'article R 332-20	960 135	950 519	997 214	962 175
- placements évalués selon l'article R 332-5				
dont, pour les entreprises visées à l'article L 310-1 :				
- valeurs affectables à la représentation des provisions autres que celles visées ci-dessous	377 796	374 087	420 339	333 120
- valeurs garantissant les engagements envers les institutions de prévoyance	-	-	-	-
- valeurs déposées chez les cédants (dont valeurs déposées chez les cédants dont l'entreprise s'est portée caution solidaire)	806 232	802 373	830 597	850 119
- valeurs affectées aux provisions techniques spéciales des autres affaires en France	-	-	-	-
- autres affectations ou sans affectation	-	-	-	-

Les chiffres apparaissant dans l'état des placements ci-dessus se réconcilient comme suit avec ceux inscrits au bilan :

	2014			2013		
	Valeur brute	Valeur nette	Valeur de réalisation	Valeur brute	Valeur nette	Valeur de réalisation
Montant des placements à l'actif du bilan	1 184 027	1 180 444	1 250 935	1 185 533	1 187 011	1 239 840
Amortissement de Surcote	-	782	-	-	1 099	-
Amortissement de Décote	-	4 766	-	-	4 871	-
Montant des placements dans l'état récapitulatif des placements	1 184 027	1 176 460	1 250 935	1 185 533	1 183 239	1 239 840

4.1.4.2

Actifs affectables à la représentation des provisions techniques (autres que les placements et la part des réassureurs dans les provisions techniques)

Néant.

4.1.4.3

Valeurs appartenant à des institutions de prévoyance

Néant.

4.1.4.4

Autres informations

a) Montant des acomptes inclus dans la valeur des actifs inscrits au poste "Terrains et constructions"

Néant.

b) Droits réels et parts de sociétés immobilières ou foncières non cotées dans le poste "Terrains et constructions"

	Valeur brute	Valeur nette	Valeur de réalisation	Valeur nette 2013
Immeubles d'exploitation				
Droits réels	-	-	-	-
Part des sociétés immobilières ou foncières non cotées	-	-	-	-
Autres immobilisations				
Droits réels	2 624	-	-	-
Part des sociétés immobilières ou foncières non cotées	93 370	93 370	102 829	87 464
Total	95 994	93 370	102 829	87 464

c) Solde non encore amorti ou non encore repris correspondant à la différence de remboursement des titres évalués conformément à l'article R 332-19

	Montant au 31/12/2014	Montant au 31/12/2013
Valeur de remboursement	253 721	228 792
Valeur nette	225 941	221 064
SOLDE NON AMORTI	27 780	7 728

d) Exposition aux risques d'états souverains ayant fait l'objet d'un plan de soutien européen

	Valeur nominale	Valeur brute	Valeur nette	Valeur de réalisation
Grèce				
- VRN 151042 Index PIB Grec	5 040	-	-	35
Total Grèce	5 040	-	-	35
Portugal	Néant	Néant	Néant	Néant
Chypre	Néant	Néant	Néant	Néant
Irlande	Néant	Néant	Néant	Néant
Total général	5 040	-	-	35

4.1.5

Créances au 31 décembre 2014

	Montant au 31/12/2014	dont créances de moins d'un an	dont créances à plus d'un an	Montant au 31/12/2013
Primes à émettre	-	-	-	-
Autres créances nées d'opérations d'assurance directe	498	498	-	731
Créances nées d'opérations de réassurance	22 857	22 857	-	24 855
Autres créances	1 434	1 434	-	1 293
Total	24 790	24 790	-	26 879

4.1.6 Compte de régularisation-actif

Libellé	Montant au 31/12/2014	Montant au 31/12/2013
Intérêts courus non échus	3 936	4 072
Frais d'acquisition reportés	9	9
Différences sur les prix de remboursement	782	1 099
Autres	6 862	9 895
TOTAL COMPTE DE RÉGULARISATION - ACTIF	11 589	15 075

4.1.7 Filiales et participations

Nom	Forme juridique	Pourcentage de détention	Valeur comptable	Capitaux propres à la clôture	Chiffre d'affaires	Résultat	Dividendes encaissés	Compte courant	Prêt
Filiales (50 % au moins du capital est détenu par la société)									
Monceau Générale Assurances (MGA) 1, avenue des Cités Unies d'Europe 41 000 Vendôme Société d'assurance non-vie	Société anonyme	100,00%	30 000	45 451	73 228	893	-	1 348 (débiteur)	-
Monceau Euro Risk 46, Boulevard Grande-Duchesse Charlottte L-1330 Luxembourg Société de Réassurance	Société anonyme de droit Luxembourgeois	100,00%	10 000	10 000	13 937	-	-	41 (créditeur)	-
Monceau Participations SA 46, Boulevard Grande-Duchesse Charlottte L-1330 Luxembourg Société anonyme	Société anonyme de droit Luxembourgeois	100,00%	20 000	19 982	-	- 18	-	-	-
Participations (10 à 50 % du capital est détenu par la société)									
Service en Assurance, Réassurance et Prévoyance (S.A.R.P) 36, rue de Saint Pétersbourg 75 008 Paris Conseil en actuariat, communication et gestion financière	Société par actions simplifiée	50,00%	228	740	5 309	23	500	3 (créditeur)	-
Monceau Retraite & Épargne (MR&E) 65, rue de Monceau 75 008 Paris Société mixte d'assurance vie	Société anonyme	49,88%	14 963	47 826	37 955	- 837	-	2 579 (débiteur)	-

Nom	Forme juridique	Pourcentage de détention	Valeur comptable	Capitaux propres à la clôture	Chiffre d'affaires	Résultat	Dividendes encaissés	Compte courant	Prêt
Participations (10 à 50 % du capital est détenu par la société)									
Société Civile Centrale Monceau (Sccm) 65, rue de Monceau 75 008 Paris Acquisition et gestion d'un patrimoine immobilier	Société Civile Immobilière	16,88%	60 177	189 852	32 401	32 712	5 063	27 800 (débitaire)	-
Société Civile Foncière Centrale Monceau (S.C.F.C.M.) 65, rue de Monceau 75 008 Paris Acquisition et gestion d'un patrimoine foncier	Société Civile Foncière	40,00%	8 678	29 573	505	926	-	-	-

4.2

Éléments du passif

4.2.1

Capitaux propres

Libellé	Montant au 31/12/2013	Augmentation	Diminution	Montant au 31/12/2014
Fonds d'établissement et fonds social complémentaire	123 482	253	804	122 932
Réserve complémentaire fonds d'établissement	-	-	-	-
Réserve de réévaluation	886	-	-	886
Autres réserves	56 804	-	-	56 804
Réserve de capitalisation	99 573	12 332	-	111 905
Réserve de solvabilité	5 671	-	-	5 671
Sous total	286 417	12 585	804	298 199
Report à nouveau	30 042	13 045	-	43 087
Résultat de l'exercice	13 045	13 282	13 045	13 282
TOTAL	329 503	38 912	13 848	354 567

Les variations observées sur les différents postes de capitaux propres ont notamment pour origine :

- la formation du résultat de l'exercice, soit un excédent de 13.282 k€ ;
- la décision prise par l'Assemblée générale du 19 juin 2014 d'affecter le résultat excédentaire de 2013, soit 13.045 k€, au compte « Report à nouveau » ;
- une dotation à la réserve de capitalisation, pour 12.332 k€ ;
- l'amortissement de l'emprunt pour fonds social complémentaire pour 804 k€ ;

4.2.2 Passifs subordonnés

Nature juridique de la dette	Montant	Devise	Taux d'intérêt	Possibilité de remboursement anticipé	Condition de subordination
Néant					

4.2.3 Provisions pour risques en cours

Catégorie	Primes émises non acquises à la clôture	Provision pour risques en cours	
		31/12/2014	31/12/2013
Néant			

4.2.4 Évolution de la sinistralité des affaires acceptées, par exercice de garantie, estimée à la fin de chacun des trois derniers exercices comptables

Pour ne pas perturber l'interprétation de ce tableau de liquidation des provisions constituées, les chiffres relatifs au traité de réassurance du Carnet d'Épargne cédé par Capma & Capmi sont exclus des données analysées.

Année d'inventaire	Année de survenance			
	2009	2010	2011	2012

Exercice 2012				
Réglements	73 753	61 025	39 834	26 891
Provisions	19 905	25 874	32 029	33 805
Total charge de sinistres	93 658	86 899	71 864	60 695
Primes Acquises	117 622	102 186	95 521	92 739

Ratio S/P	79,63%	85,04%	75,23%	65,45%
------------------	---------------	---------------	---------------	---------------

Année d'inventaire	Année de survenance				
	2009	2010	2011	2012	2013

Exercice 2013					
Réglements	75 884	63 543	45 632	43 193	25 113
Provisions	17 431	22 410	22 413	24 164	41 552
Total charge de sinistres	93 315	85 952	68 045	67 358	66 665
Primes Acquises	118 582	102 980	101 054	94 502	91 979

Ratio S/P	78,69%	83,47%	67,34%	71,28%	72,48%
------------------	---------------	---------------	---------------	---------------	---------------

Année d'inventaire	Année de survenance					
	2009	2010	2011	2012	2013	2014

Exercice 2014						
Réglements	77 550	65 921	48 011	47 431	42 100	26 054
Provisions	14 195	17 801	19 367	17 677	24 878	44 340
Total charge de sinistres	91 745	83 722	67 378	65 108	66 978	70 394
Primes Acquises	119 304	102 605	101 264	100 698	91 246	85 860

Ratio S/P	76,90%	81,60%	66,54%	64,66%	73,40%	81,99%
------------------	---------------	---------------	---------------	---------------	---------------	---------------

Libellé	2014			2013
	Montant brut	Montant réassuré	Montant net	Montant net
Provision pour sinistres à payer à l'ouverture	435 999	62 267	373 732	383 214
Réglements sur antérieur pendant l'exercice	46 108	7 987	38 121	47 749
Provision pour sinistres à la clôture	373 792	50 839	322 953	331 432
Boni (+) / Mali (-) sur antérieur	16 099	3 441	12 658	4 033

4.2.5 Provision pour risque d'exigibilité

Au 31 décembre 2014, le portefeuille d'actifs évalués conformément aux dispositions de l'article R 332-20 du Code des assurances, ayant une valeur de marché supérieure à leur valeur comptable, aucune provision pour risque d'exigibilité n'a été constituée à l'inventaire.

4.2.6 Provisions pour risques et charges

Libellé	Montant au 31/12/2014	Montant au 31/12/2013
Provision pour litiges	-	10
Autres provisions pour risques et charges	12	291
TOTAL	12	301

4.2.7 Dettes

	Montant au 31/12/2014	dont dettes de moins d'un an	dont dettes à plus d'un an	Montant au 31/12/2013
Dettes pour dépôt en espèces reçus des cessionnaires	6 412	6 412	-	5 574
Dettes nées d'opérations d'assurance directe	-	-	-	8
Dettes nées d'opérations de réassurance	9 862	9 862	-	10 062
Dettes envers les établissements de crédits	-	-	-	-
Autres dettes	12 516	12 516	-	17 501
Total	28 790	28 790	-	33 144

4.2.8 Compte de régularisation-passif

Libellé	Montant au 31/12/2014	Montant au 31/12/2013
Sinistres à régulariser	-	-
Amortissement des différences sur les prix de remboursement	4 766	4 871
Produits constatés d'avance	-	-
Autres	20	-
TOTAL COMPTES DE REGULARISATION - PASSIF	4 787	4 871

4.3 Actifs et passifs en devises

Pays	Devise	Contre-valeur en milliers d'euros		Composition par devise (à l'unité)	
		Actif	Passif	Actif	Passif
Zone Euro		1 216 118	1 205 288		
Danemark	DKK	-	98	-	731 910
Royaume-Uni	GBP	801	79	624 007	61 468
Suède	SEK	4	23	34 783	217 733
1/ Total zone européenne		1 216 923	1 205 488		
Canada	CAD	9 286	6 272	13 058 801	8 820 122
Suisse	CHF	411	87	494 480	104 250
Maroc	MAD	31 873	32 741	349 581 178	359 101 316
Tunisie	TND	5 204	5 944	11 761 358	13 433 098
Etats-Unis	USD	12 455	11 732	15 122 014	14 244 266
Divers		3 846	4 454		
2/ Total hors Union Européenne		63 076	61 229		
TOTAL BRUT		1 279 999	1 266 717		

4.4

Produits à recevoir / charges à payer

Charges à payer	2014	2013
Personnel		
Dettes provisionnées pour congés à payer	49	29
Dettes provisionnées pour participation des salariés aux résultats	-	-
Autres charges à payer	1	2
Organismes sociaux		
Charges sociales sur congés payés	39	23
Autres charges à payer	54	45
État		
Impôts sociétés	-	4 692
Autres charges à payer	705	679
Autres charges à payer	605	417
TOTAL	1 452	5 885

Produits à percevoir	2014	2013
Personnel	-	-
Organismes sociaux	-	-
État	-	-
Autres produits à recevoir	-	-
TOTAL	-	-

4.5

Hors bilan

Engagements donnés	Montant au 31/12/2014	Montant au 31/12/2013
Avals, cautions et garanties de crédit donnés	-	-
Autres engagements sur titres, actifs ou revenus	392 188	416 088
Evaluation des indemnités de départ en retraite	199	213
TOTAL ENGAGEMENTS DONNÉS	392 387	416 301

Valeurs reçues en nantissement	Montant au 31/12/2014	Montant au 31/12/2013
Valeurs reçues en nantissement des cessionnaires et rétrocessionnaires	56 151	62 734
TOTAL ENGAGEMENTS RECUS	56 151	62 734

Afin que la présentation des comptes techniques restitue une image fidèle des opérations, de surcroît homogène avec les chiffres des années passées, les données relatives au traité de réassurance du Carnet d'Épargne diffusé par Capma & Capmi, repris à effet du 1er janvier 2008, sont séparées des chiffres relatifs aux autres acceptations de la société.

	Affaires directes	Acceptations	Réassurance Carnet d'épargne
Primes acquises	398	92 669	-
Primes	404	94 777	-
<i>Variation de primes non acquises</i>	7	2 108	-
Charges de prestations	- 1 175	56 235	12 442
Prestations et frais payés	2 737	70 311	36 201
<i>Variation des provisions pour prestations</i>	- 3 912	- 14 076	- 23 759
Solde de souscription	1 573	36 435	- 12 442
Frais d'acquisition	4	26 887	1 862
Autres charges de gestion nettes	-	3 846	-
Charges d'acquisition et de gestion nettes	4	30 732	1 862
Produits nets des placements	-	14 256	16 166
Participation aux résultats	-	-	-
Solde financier	-	14 256	16 166
Part des réassureurs dans les primes acquises	-	13 106	-
Part des réassureurs dans les prestations payées	-	10 171	-
Part des réassureurs dans les charges de provision pour prestations	-	- 9 076	-
Part des réassureurs dans la participation aux résultats	-	-	-
Commissions reçues des réassureurs	-	172	-
Solde de réassurance	-	- 11 838	-
Résultat technique	1 568	8 120	1 862
Hors compte			
Provisions pour primes non acquises à la clôture	13	35 942	-
Provisions pour primes non acquises à l'ouverture	6	33 835	-
Provisions pour sinistres à payer à la clôture	17 727	400 405	404 653
Provisions pour sinistres à payer à l'ouverture	22 038	413 962	428 413
Autres provisions techniques à la clôture	20 214	12 890	-
Autres provisions techniques à l'ouverture	19 814	13 402	-

5.2 Règle d'allocation des produits financiers

Un montant de 30.422 k€ a été transféré du compte non technique au compte technique. Ce montant inclut la rémunération du dépôt d'espèces effectué auprès de Capma & Capmi dans le cadre du traité de réassurance du Carnet d'Epargne, de façon que le résultat technico financier de ce traité apparaisse dans le compte technique. S'y ajoute le résultat de la répartition des autres produits financiers, au pro rata des provisions techniques nettes de réassurance (hors traité du Carnet d'Epargne) et de la réserve de capitalisation d'une part, des capitaux propres réserve de capitalisation déduite d'autre part.

5.3 Ventilation des produits et charges de placement

Nature des charges	Montant
Intérêts divers	300
Frais externes de gestion	89
Frais internes	19
Frais de gestion des placements et intérêts financiers	408
Amortissement des différences de prix de remboursement	2 657
Amortissement des placements	-
Dotation à la provision pour dépréciation à caractère durable	9 885
Autres charges des placements	12 542
Moins values réalisées	31 279
Perte de change	148
Pertes provenant de la réalisation des placements	31 427
TOTAL CHARGES DES PLACEMENTS	44 377
Nature des produits	Montant
Placements immobiliers	5 063
Autres placements - Entreprises liées	276
Autres placements - Autres	6 407
Revenus des placements	11 746
Produits de différences sur les prix de remboursement à percevoir	2 449
Reprise sur provision pour dépréciation à caractère durable	8 217
Intérêts	18 243
Autres produits de placements	28 908
Plus values sur réalisation de placements immobiliers	-
Plus values sur réalisation de placements	40 384
Profit de change	97
Profits provenant de la réalisation de placements	40 481
TOTAL PRODUITS DES PLACEMENTS	81 136
NET	36 759

5.4 Charges par destination

Nature	Sinistres	Acquisition	Administration	Placements	TOTAL
Charges externes	223	645	31	89	988
Charges internes	410	278	1 553	19	2 261
Dotations aux amortissements et aux provisions	16	11	40	-	68
Autres	-	-	-	-	-
TOTAL	649	934	1 625	108	3 316

5.5 Charges de personnel

Compte tenu du faible nombre de salariés employés au cours de l'exercice, cette information est de nature à donner un élément sur leur rémunération individuelle. Elle n'est donc pas fournie, en application des dispositions des articles L123-16 et R123-200 du Code de commerce.

5.6 Produits et charges exceptionnels et non techniques

	2014	2013
Produits exceptionnels		
Autres produits exceptionnels	394	9
Produits sur exercices antérieurs	940	418
Variation des provisions pour charges exceptionnelles	381	1 082
Total	1 715	1 509
Charges exceptionnelles		
Autres pertes exceptionnelles	17	531
Pertes sur exercices antérieurs	234	74
Variation des provisions pour charges exceptionnelles	444	-
Total	695	605
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL	1 020	904

5.7 Primes brutes émises

	2014	2013
Primes émises en France	95 181	106 830
Primes émises en UE	-	-
Primes émises hors UE	-	-
TOTAL	95 181	106 830

6 Autres informations

6.1 Effectif présent à la clôture de l'exercice

Pour l'exercice de son activité, la société s'appuie sur les moyens et ressources humaines des Groupements d'intérêt économique constitués par plusieurs sociétés membres de Monceau Assurances. Elle emploie en outre des effectifs salariés, qui comptaient, à la clôture de l'exercice, 2 collaborateurs.

6.2 Indemnités versées aux administrateurs

Au cours de l'exercice 2014 :

- 15.230 € bruts ont été alloués aux administrateurs au titre d'indemnités de temps passé, correspondant à un versement net de charges sociales de 12.845 € ;
- 49.681 € leur ont été remboursés sur justificatifs au titre des frais exposés par eux.

6.3 Honoraires versés aux commissaires aux comptes

Au cours de l'exercice 2014, les honoraires versés au Cabinet Mazars en rémunération de son mandat de commissaire aux comptes se sont élevés à 92.414 € TTC.

6.4 Combinaison des comptes

En application de l'article R 345-1-2 du Code des assurances, le conseil d'administration a désigné la société de réassurance mutuelle Monceau Assurances Mutuelles Associées, dont le siège est situé au 65 rue de Monceau à Paris 8e, pour combiner les comptes sociaux de l'entreprise, ceux de ses associés français qui ont avec elle des liens de réassurance importants et durables en vertu de dispositions contractuelles et statutaires, et ceux de ses filiales. Cette décision exonère la société de son obligation d'établir ses propres comptes combinés.

6.5 Utilisation du Crédit d'Impôts pour la Compétitivité et l'Emploi

Un Crédit d'Impôt pour la Compétitivité et l'Emploi (CICE) d'un montant de 32.531 € est comptabilisé au 31 décembre 2014.

Conformément à la réglementation, ce crédit d'impôt a été utilisé pour permettre trois types d'actions importantes pour le développement de l'emploi et de l'employabilité au sein des structures auxquelles adhère la Mutuelle Centrale de Réassurance, le niveau de vie des salariés d'une part, le recrutement de nouveaux collaborateurs d'autre part, et enfin la formation.

Ces dépenses sont réparties comme suit :

- Les collaborateurs dont le salaire brut annuel était inférieur à 50.000 euros ont chacun vu leur rémunération augmenter de 800 euros ; la mesure représente, charges patronales incluses, un montant imputable au CICE de 23.448 € ;
- La part des honoraires versés à des tiers pour permettre le recrutement de nouveaux collaborateurs, imputable au CICE, s'élève à 5.021 € ;
- Enfin, bien que le montant global des dépenses de formation des salariés des Gie auxquels adhère la Mutuelle Centrale de Réassurance soit supérieur, la somme allouée au titre du crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi est de 4.062 €.

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE MIXTE ORDINAIRE ET EXTRAORDINAIRE DU 18 JUIN 2015

PROCÈS-VERBAL

À TITRE ORDINAIRE

Première résolution

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport du conseil d'administration et du rapport du commissaire aux comptes, approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2014, tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports et donne, pour cet exercice, quitus de leur gestion aux membres du conseil d'administration.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Deuxième résolution

L'assemblée générale, après avoir entendu le rapport spécial du commissaire aux comptes, donne acte au conseil d'administration qu'il lui a été rendu compte des opérations visées à l'article R.322-57 du Code des assurances, effectuées au cours de l'exercice 2014 et approuve le contenu de ces conventions.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Troisième résolution

L'assemblée générale, après avoir entendu le rapport spécial du commissaire aux comptes, donne acte au conseil d'administration de l'absence de conditions préférentielles relatives à la souscription auprès de la société par ses administrateurs, ses dirigeants salariés et leurs conjoints, ascendants et descendants, de contrats d'assurance de toute nature.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Quatrième résolution

L'assemblée générale, sur proposition du conseil d'administration, décide :

- D'affecter l'excédent de l'exercice, soit 13.281.591,05 euros, à la réserve de solvabilité ;
- De transférer 26.718.408,95 euros du compte « Report à nouveau » à la réserve de solvabilité ;

portant ainsi la réserve de solvabilité à 45.671.431,21 euros, et le « Report à nouveau » à 16.368.250,59 euros

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Cinquième résolution

L'assemblée générale prend acte qu'au cours de l'exercice 2014, 15.230 euros bruts ont été alloués aux administrateurs au titre d'indemnités de temps passé, correspondant à un versement net de charges sociales de 12.845 euros.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Sixième résolution

L'assemblée générale prend acte qu'au cours de l'exercice 2014, 49.681 euros ont été remboursés sur justificatifs aux administrateurs au titre des frais exposés par eux.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Septième résolution

L'assemblée générale, sur proposition du conseil d'administration, approuve le traité de réassurance d'adhésion à Monceau Assurances.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Huitième résolution

L'assemblée générale renouvelle pour six ans le mandat d'administrateur de M. Paul Tassel. Son mandat expirera à l'issue de l'assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice 2020.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Neuvième résolution

L'assemblée générale, sur proposition du conseil d'administration, approuve les modifications apportées au règlement intérieur.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Dixième résolution

Tous pouvoirs sont donnés au porteur d'un extrait ou d'une copie des présentes pour effectuer les formalités prescrites par la loi.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

À TITRE EXTRAORDINAIRE

Onzième résolution

Sous réserve de l'obtention de l'accord de l'Autorité de tutelle sur les modifications proposées, l'assemblée générale adopte les modifications statutaires, proposées par le conseil d'administration, des articles 6, 13, 24, 34 et 45 des statuts.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Douzième résolution

L'assemblée générale accepte le transfert de portefeuille de la Mutuelle d'assurance de l'Artisanat et des Transports, sous condition suspensive de la publication avant le 31 décembre 2015 au Journal Officiel, de la décision de l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution approuvant ledit transfert de portefeuille.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Treizième résolution

Tous pouvoirs sont donnés au porteur d'un extrait ou d'une copie des présentes pour effectuer les formalités prescrites par la loi.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

LES 13 MUTUELLES ASSOCIÉES DE LA MCR

- Monceau Générale Assurances (MGA)
- Monceau Retraite & Épargne (MR&E)
- Mutuelle Agricole Marocaine d'Assurance (MAMDA)
- Mutuelle Centrale Marocaine d'Assurance (MCMA)
- Caisse Tunisienne d'Assurances Mutuelles Agricoles (CTAMA)
- Mutuelle Générale d'Assurances (MGA) (Tunisie)
- Société Nationale d'Assurances Mutuelles (SONAM) (Sénégal)
- Société Nationale d'Assurances Mutuelles Vie (SONAM Vie) (Sénégal)
- Mutuelle Agricole du Sénégal (MAS)
- Promutuel Ré (Canada)
- Mutuelle d'Assurance des Débitants de Tabacs de France (MUDETAF)

**DONT LES 2 MUTUELLES QUI, AVEC LA MCR,
ADHÈRENT À LA SOCIÉTÉ DE RÉASSURANCE MUTUELLE
MONCEAU ASSURANCES, MUTUELLES ASSOCIÉES**

- Union des Mutuelles d'Assurances Monceau (Umam)
- Capma & Capmi



Mutuelle Centrale de Réassurance

Société d'assurance mutuelle à cotisations fixes
Entreprise régie par le Code des assurances - Siret 775 364 383 00056
Prestation d'assurance exonérée de T.V.A. (art. 261-C du Code général des impôts)
Numéro de T.V.A. intracommunautaire : FR 84 775 364 383 000 56
Siège social : 65, rue de Monceau - 75008 Paris
Siège administratif : 36/38, rue de Saint-Pétersbourg - CS 70110 - 75380 Paris cedex 08
Tél. : 01 49 95 79 79 - Fax : 01 40 16 43 21
www.monceauassurances.com